

# FORMULE 18-K

À l'intention des gouvernements étrangers et de leurs subdivisions politiques

## SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION

Washington, D.C. 20549

### RAPPORT ANNUEL

du

## GOVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

CANADA

(Nom de l'émetteur inscrit)

Date de la fin du dernier exercice financier : le 31 mars 2010

### TITRES INSCRITS \*

(à la clôture de l'exercice financier)

Titre de l'émission	Sommes pour lesquelles l'inscription est valide	Nom des bourses où les titres sont inscrits
S.O.	S.O.	S.O.

Noms et adresses des personnes autorisées à recevoir les avis et communications de la Securities and Exchange Commission :

JOHN MCNAB  
*Consulat général du Canada*  
1251 Avenue of the Americas  
New York, N.Y. 10020

CHRISTOPHER J. CUMMINGS  
Shearman & Sterling LLP  
Commerce Court West  
199, rue Bay, bureau 4405  
Toronto (ON) Canada M5L 1E8

LEONARD LEE-WHITE  
Sous-ministre adjoint  
Division de la trésorerie  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000  
Fredericton (NB) Canada E3B 5H1

\* L'émetteur inscrit dépose ce rapport annuel volontairement.

Les renseignements qui suivent doivent être fournis :

1. Pour chaque émission inscrite de titres de l'émetteur inscrit, une brève description de ce qui suit :

a) L'effet général des modifications importantes qui ont été apportées aux droits des porteurs de ces titres et qui n'ont pas été déclarées antérieurement.

Sans objet.

b) L'intitulé et les dispositions importantes de toute loi, de tout décret ou de toute mesure administrative dont la divulgation n'a pas été faite antérieurement et à la suite de quoi le service du titre n'est pas effectué conformément aux modalités de ce dernier.

Sans objet.

c) Les circonstances de tout autre manquement, non déclaré antérieurement, en ce qui concerne le paiement du capital, des intérêts ou de tout versement à un fonds d'amortissement ou selon un tableau d'amortissement.

Sans objet.

2. Une déclaration en date de la clôture du dernier exercice financier de l'émetteur inscrit donnant l'encours total de ce qui suit :

a) La dette à long terme interne de l'émetteur inscrit. (Le total doit être exprimé dans la monnaie de l'émetteur inscrit. Si une dette à long terme interne est remboursable en une monnaie étrangère, elle ne doit pas être incluse dans ce paragraphe a), mais plutôt au paragraphe b) de cette rubrique.)

On se reportera à la page 35 de la pièce 99.1 des présentes.

b) La dette à long terme externe de l'émetteur inscrit. (Les totaux doivent être exprimés dans les monnaies respectives dans lesquelles ils sont remboursables. Aucune déclaration n'est nécessaire sur la dette intergouvernementale.)

On se reportera à la page 36 de la pièce 99.1 des présentes.

3. Un état indiquant le titre, la date d'émission, la date d'échéance, le taux d'intérêt et l'encours de chaque émission de titres d'emprunt à long terme de l'émetteur inscrit non remboursés à la clôture du dernier exercice financier de l'émetteur inscrit, de même que la ou les monnaies dans lesquelles elle est remboursable.

On se reportera aux pages 53, 54, 55 et 56 de la pièce 99.1 des présentes.

4. a) Pour chaque émission de titres de l'émetteur inscrit qui est inscrite, il faut fournir une ventilation de l'encours total, présenté sous la rubrique 3, selon les catégories suivantes :

1) Somme totale détenue par l'émetteur inscrit ou pour son compte.

Au 31 mars 2010, la somme totale détenue par l'émetteur inscrit ou pour son compte était la suivante :

<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt (%)</u>	<u>Série</u>	<u>Encours</u>	<u>Montant dans le fonds d'amortissement</u>	<u>Date d'émission</u>
15 mai 2020	9 ¾	DU	200 000 000 \$	53 335 000 \$	Mai 1990
1 <sup>er</sup> mai 2022	8 ¾	EI	200 000 000 \$	15 067 000 \$	Mai 1992
15 février 2013	7 ⅝	EO	200 000 000 \$	67 995 000 \$	Février 1993
15 août 2013	6 ¾	ET	200 000 000 \$	120 290 000 \$	Septembre 1993
21 février 2017	5 1/5	GR	500 000 000 \$	--	Février 2007
4 mars 2016	2 7/8	GY	CHF 300 000 000 \$	--	Mars 2009

- 2) *Somme totale estimative détenue par les ressortissants de l'émetteur inscrit (ou, si l'émetteur inscrit n'est pas un gouvernement national, par les ressortissants de son gouvernement national); cette estimation ne doit être fournie que s'il est possible de le faire.*

Estimation impossible à fournir.

- 3) *Somme totale non remboursée autrement.*

<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt (%)</u>	<u>Série</u>	<u>Somme non remboursée autrement</u>	<u>Date d'émission</u>
15 mai 2020	9 ¾	DU	146 665 000 \$	Mai 1990
1 <sup>er</sup> mai 2022	8 ¾	EI	184 933 000 \$	Mai 1992
15 février 2013	7 ⅝	EO	132 005 000 \$	Février 1993
15 août 2013	6 ¾	ET	79 710 000 \$	Septembre 1993
21 février 2017	5 1/5	GR	500 000 000 \$	Février 2007
4 mars 2016	2 7/8	GY	CHF 300 000 000 \$	Mars 2009

- b) *Si une somme importante est mentionnée dans la réponse donnée à l'alinéa a)1) qui précède, décrire brièvement la méthode suivie par l'émetteur inscrit pour réacquérir ces titres.*

Le fonds d'amortissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick est un fonds d'investissement de type général. La *Loi sur les emprunts de la province* et, dans certains cas, les modalités d'émission de débentures déterminent le taux minimal de versement au fonds d'amortissement. En général, l'achat d'obligations versées au fonds s'effectue de manière discrétionnaire. Un grand nombre des obligations acquises pour le fonds sont des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou garanties par celui-ci. Le gouvernement provincial peut également acquérir des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou une province canadienne ainsi que d'autres instruments d'emprunt définis par la

*Loi sur les emprunts de la province.*

5. *Un état, en date de la clôture du dernier exercice financier de l'émetteur inscrit, indiquant le total estimatif de ce qui suit*

- a) *La dette flottante interne de l'émetteur inscrit. (Indiquer le total dans la monnaie de l'émetteur inscrit.)*

Sans objet

- b) *La dette flottante externe de l'émetteur inscrit. (Indiquer le total dans les monnaies respectives dans lesquelles elle est remboursable.)*

Sans objet

6. *Des états des recettes, classées par source, et des dépenses, classées par objet, de l'émetteur inscrit pour chaque exercice financier de l'émetteur inscrit terminé depuis la clôture de son dernier exercice financier pour lequel ces renseignements ont déjà été présentés. Ces états doivent être suffisamment détaillés pour être raisonnablement informatifs et couvrir les recettes et les dépenses ordinaires aussi bien qu'extraordinaires; il faut indiquer séparément, si possible, le montant des recettes nanties ou autrement attribuées expressément à une émission inscrite, et préciser l'émission.*

On se reportera aux pages 21 à 34 de la pièce 99.1 des présentes.

7. a) *Si l'émetteur inscrit (ou son gouvernement national si l'émetteur inscrit n'est pas un gouvernement national) a établi un contrôle des changes non déclaré antérieurement, décrire brièvement ce contrôle des changes.*

Aucun.

- b) *Si un contrôle des changes déclaré antérieurement a été abandonné ou modifié sensiblement, décrire brièvement l'effet de la mesure en question non déclarée antérieurement.*

Sans objet

Ce rapport annuel comprend :

a) *Les pages numérotées de 2 à 6 de façon consécutive.*

b) *Les pièces suivantes :*

99.1 *Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick;*

99.2 *Province du Nouveau-Brunswick 2010 – Extrait du Budget 2011 (adopté par renvoi à la modification n° 1 de la formule 18-K/A datée du 16 décembre 2009 au rapport annuel de la province du Nouveau-Brunswick);*

99.3 *Province du Nouveau-Brunswick – Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, Volume 1, États financiers (adopté par renvoi à la modification n° 2 de la formule 18-K/A datée du 8 septembre 2010 au rapport annuel de la province du Nouveau-Brunswick.)*

*Ce rapport annuel est déposé sous réserve des Instructions relatives à la formule 18-K à l'intention des gouvernements étrangers et de leurs subdivisions politiques (Instructions for Form 18-K for Foreign Governments and Political Subdivisions thereof).*

## **SIGNATURE**

Conformément aux exigences de la *Securities Exchange Act of 1934*, l'émetteur inscrit a fait dûment signer ce rapport annuel pour son compte par le soussigné, dûment autorisé à cette fin, le 8 décembre 2010, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, Canada.

Province du Nouveau-Brunswick

Par : /s/ Leonard Lee-White  
Leonard Lee-White  
Sous-ministre adjoint  
Division de la trésorerie  
Ministère des Finances

## INDEX DES PIÈCES

<u>Numéro de la pièce</u>	<u>Description</u>
99.1	Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick
99.2	Province du Nouveau-Brunswick 2010 – Extrait du Budget 2011 (adopté par renvoi à la modification n° 1 de la formule 18 K/A datée du 16 décembre 2009 au rapport annuel de la province du Nouveau-Brunswick.)
99.3	Province du Nouveau-Brunswick 2009 – Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, Volume 1, États financiers (adopté par renvoi à la modification n° 2 de la formule 18 K/A datée du 8 septembre 2010 au rapport annuel de la province du Nouveau-Brunswick.)



**Le 8 décembre 2010**

**Table des matières**

	<u>Page</u>
Carte de la province .....	3
Résumé de l'information économique et financière .....	4
Renseignements généraux .....	6
L'économie .....	8
Recettes et dépenses du gouvernement provincial .....	21
Financement .....	34
Consolidation de la dette du secteur public du Nouveau-Brunswick .....	38
Dette des régimes de retraite du secteur public .....	39
Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick .....	41
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick .....	52
Dette consolidée impayée au 31 mars 2010 .....	53
Opérations de change .....	57
Sources d'information .....	57

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Le 7 décembre 2010, le cours d'achat à midi du dollar canadien, tel que déclaré par la Banque du Canada, était de 1,0093 \$ pour chaque dollar américain.

Les données financières relatives au gouvernement du Nouveau-Brunswick (le « Nouveau Brunswick » ou le « gouvernement provincial ») ont été arrondies. Ainsi, il se peut que la somme des montants présentés dans les tableaux ne corresponde pas exactement aux montants totaux qui y sont inscrits.

Le gouvernement provincial a apporté un changement majeur à ses conventions comptables pendant l'exercice terminé le 31 mars 2005 en appliquant les recommandations du nouveau modèle de reddition des comptes du gouvernement proposé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut canadien des comptables agréés (« l'ICCA »). Le gouvernement provincial établit dorénavant une distinction entre les actifs financiers et les actifs non financiers et prend maintenant en compte les immobilisations corporelles, comme le prescrit le CCSP. Le nouveau modèle de reddition des comptes a entraîné un certain nombre de changements dans la façon de présenter les états financiers. Dans certains cas, les données historiques ne peuvent pas être reproduites selon le nouveau modèle.

Les taux de croissance annuels composés sont calculés à l'aide de la « méthode de la moyenne géométrique », qui est fondée sur les observations du premier et du dernier exercice plutôt que sur la totalité des valeurs observées au cours de la période en question.

CARTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



## RÉSUMÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'information sommaire suivante est expliquée en détail dans le présent document.

	Année terminée le 31 décembre					Taux de croissance composé annuel %
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2005-2009</u>
	(en millions de dollars canadiens, le cas échéant)					
<b>Economie<sup>1</sup></b>						
Produit intérieur brut au prix du marché	24 716	25 847	27 044	27 376	27 497	2,7
Revenu personnel	20 553	21 368	22 508	23 708	24 298	4,3
Commerce de détail	8 344	8 858	9 407	10 018	10 093	4,9
Livraisons manufacturières	15 250	14 730	15 649	17 821	14 161	-1,8
Exportations de produits de base à l'étranger	10 678	10 378	11 183	12 808	9 902	-1,9
Population au 1 <sup>er</sup> juillet (en milliers)	748	746	746	747	749	0,03
Taux de chômage	9,7%	8,8%	7,5%	8,6%	8,9%	-
Modification de l'indice des prix à la consommation	2,4%	1,7%	1,9%	1,7%	0,3%	-
Modification du PIB réel	1,2%	2,4%	1,1%	-0,2%	-0,3%	-

<sup>1</sup> Source : Statistique Canada – Les chiffres peuvent faire l'objet d'un redressement.

	Année terminée le 31 mars					Prévisions budgétaires
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	
	(en millions de dollars canadiens, le cas échéant)					
<b>Finances du gouvernement</b>						
(Excédent) déficit au compte ordinaire	(268,4)	(121,3)	151,3	613,7	603,9	
Dépenses nettes en capital	403,9	721,0	426,9	561,6	829,2	
(Excédent) déficit au compte à but spécial	(9,5)	(10,2)	(5,2)	(5,4)	6,4	
(Excédent) déficit des organismes de services spéciaux	(16,3)	(4,7)	(21,3)	(11,6)	(0,2)	
Gains du fonds d'amortissement	(231,7)	(230,7)	(233,4)	(216,4)	(229,3)	
Redressements comptables au titre de la consolidation	(12,0)	(26,9)	120,3	23,3	-	
Augmentation (diminution) de la dette	(134,0)	327,2	438,6	965,2	1 210,0	
Redressements se rapportant aux autres actifs non financiers	(102,4)	(423,9)	(246,4)	(227,3)	(461,2)	
(Excédent) déficit annuel	(236,4)	(96,7)	192,2	737,9	748,8	

Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)				
<b>Dette consolidée pour fins provinciales <sup>1</sup></b>					
Dette brute consolidée pour fins provinciales et emprunts de capital	8 942,4	9 272,8	9 461,7	10 127,6	10 470,2
Moins fonds d'amortissement	<u>3 984,0</u>	<u>3 968,2</u>	<u>4 161,9</u>	<u>4 159,9</u>	<u>4 192,9</u>
Dette nette consolidée pour fins provinciales et emprunts de capital	4 958,4	5 304,6	5 299,8	5 967,7	6 277,3
<b>En pourcentage du PIB</b>	20,1	20,5	19,6	21,8	22,7

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars)				
<b>Dette consolidée utilisée pour avances à Énergie NB ou à CFENB <sup>2</sup></b>					
Avances brutes	3 261,5	3 709,1	3 602,9	4 177,1	4 217,1
Moins fonds d'amortissement	<u>336,4</u>	<u>300,6</u>	<u>309,4</u>	<u>415,4</u>	<u>364,1</u>
Avances nettes	2 925,1	3 408,5	3 293,5	3 761,7	3 853,0

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars)				
<b>Passif éventuel</b>	102,6	94,4	78,8	88,2	90,1

<sup>1</sup> Les titres d'emprunt payables en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change de fin d'exercice ou, s'ils font l'objet d'opérations de couverture, aux taux de change établis en vertu de telles opérations de couverture.

<sup>2</sup> Les titres d'emprunt payables en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change de fin d'exercice. Voir la section portant sur la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick.

## LE NOUVEAU-BRUNSWICK RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Introduction

Le Nouveau-Brunswick est situé sur la côte est du Canada et est l'une des quatre provinces de l'Atlantique. La province couvre une superficie totale de 28 355 milles carrés, dont environ 12 877 représentent des terres publiques appartenant au gouvernement. Le fleuve Saint-Jean parcourt une distance de 300 milles dans la province jusqu'à son embouchure dans la baie de Fundy. La population de la province est principalement concentrée dans la vallée du fleuve Saint-Jean et d'autres vallées riveraines.

Une grande partie du Nouveau-Brunswick est recouverte de forêts, qui représentent une importante ressource naturelle. Les poissons et les fruits de mer, les terres agricoles, ainsi que les métaux communs, le charbon, la potasse, le calcaire et d'autres minéraux figurent aussi parmi ses ressources naturelles. En raison de sa situation géographique, la province a l'avantage de pouvoir transporter ses produits de façon économique par voie maritime vers les marchés de l'Est des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Europe de l'Ouest. Saint John, la plus grande ville du Nouveau-Brunswick, est située à l'embouchure du fleuve Saint-Jean, dans la baie de Fundy. On y trouve l'une des plus importantes raffineries en Amérique du Nord et l'un des deux principaux ports de mer de l'Est du Canada qui demeurent ouverts toute l'année. Par conséquent, une partie de la navigation canadienne, qui emprunterait autrement le fleuve Saint-Laurent, est détournée vers le port de Saint John pendant la période hivernale.

Statistique Canada estimait à 751 755 habitants la population de la province au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Selon les données du recensement de 2006, les trois plus grandes régions urbaines du Nouveau-Brunswick et leurs populations respectives sont Saint John (122 389 habitants), Moncton (126 424 habitants) et Fredericton (85 688 habitants), la capitale provinciale.

### Le gouvernement

Le Canada est une fédération de provinces et de territoires fédéraux où existe une répartition constitutionnelle des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Conformément à ces lois, la santé, les services sociaux, l'éducation, les institutions municipales, la propriété et les droits civils, les ressources naturelles et d'autres questions de nature purement privée ou locale relèvent des gouvernements provinciaux. Tous les autres domaines non assignés exclusivement aux assemblées législatives provinciales relèvent de la compétence du Parlement du Canada, y compris des questions telles que la dette et les propriétés publiques fédérales, la réglementation des échanges et du commerce, la monnaie et la frappe de la monnaie, les banques et les opérations bancaires, la défense nationale, les services postaux, les chemins de fer et la navigation, ainsi que l'assurance-emploi.

La *Loi constitutionnelle de 1982* contient des dispositions concernant une compétence accrue des provinces relativement à certaines ressources naturelles et à l'énergie électrique et un pouvoir de taxation dans ces domaines, une charte des droits et libertés, y compris des droits linguistiques, des principes de réduction des inégalités économiques entre les régions et le versement de paiements de péréquation fiscale à certaines provinces par le gouvernement du Canada, ainsi que la modification de la Constitution du Canada. Chaque province est propriétaire des minéraux et des autres ressources qui se trouvent sur ses terres publiques provinciales et peut détenir la propriété des ressources souterraines que renferment ses autres terres.

Au Nouveau-Brunswick, le lieutenant-gouverneur, agissant sur l'avis du Conseil exécutif, est investi du pouvoir exécutif. Le Conseil exécutif est responsable devant l'Assemblée législative. Le lieutenant-gouverneur, qui est le représentant de la Reine, est nommé par le gouverneur général en conseil du Canada, selon les recommandations du premier ministre du Canada. L'actuel lieutenant-gouverneur est S.H. Graydon Nicholas. Les membres du Conseil exécutif, choisis parmi les députés à l'Assemblée législative, sont nommés par le lieutenant-gouverneur sur proposition du premier ministre. Actuellement, le Conseil exécutif compte 16 membres, y compris le premier ministre David Alward.

Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée législative, et les lois entrent en vigueur lorsqu'elles sont sanctionnées par le lieutenant-gouverneur, sauf en cas d'indication contraire dans la loi. L'Assemblée législative est élue pour un mandat de quatre ans et peut être dissoute en tout temps par le lieutenant-gouverneur. Sur les 55 sièges de l'Assemblée législative, 42 sont détenus par le Parti progressiste-conservateur et 13 par le Parti libéral. Les dernières élections générales

provinciales ont eu lieu le 27 septembre 2010, et le Parti progressiste-conservateur y a défait le Parti libéral. En vertu de la *Loi sur l'Assemblée législative*, la prochaine élection générale provinciale aura lieu le 22 septembre 2014 et par la suite, le quatrième lundi de septembre de la quatrième année civile suivant l'élection générale provinciale la plus récente.

### **Accords commerciaux internationaux**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit que la participation du Canada à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ) et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) améliore les débouchés commerciaux internationaux de la province avec son voisin, les États-Unis. Au cours des 20 dernières années, l'ALÉ et l'ALÉNA ont procuré à la province un énorme avantage sur le marché américain. À mesure que les États-Unis mettent en œuvre d'autres accords de libre-échange régionaux ou bilatéraux, la position exclusive du Nouveau-Brunswick s'effrite. Les intervenants des milieux d'affaires canadiens indiquent que le Canada devrait diversifier ses relations commerciales.

Le 12 février 2010, le Canada et les États-Unis ont signé un accord qui permettra aux sociétés canadiennes de participer aux projets d'infrastructure américains financés en vertu de l'*American Recovery and Reinvestment Act*. L'accord sur les marchés publics entre le Canada et les États-Unis inclut des obligations à l'égard des marchés publics provinciaux et territoriaux, conformément à l'Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en échange d'engagements visant les marchés infranationaux américains régis par l'AMP.

Le gouvernement du Canada a adopté récemment une approche plus dynamique relativement à sa politique en matière de commerce régional. En effet, il a annoncé « l'entrée en vigueur » de l'Accord de libre-échange Canada-Association européenne de libre-échange le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou le 1<sup>er</sup> août 2009; la loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie a reçu la sanction royale le 30 juin 2010, et l'Accord de libre-échange Canada-Jordanie a été signé le 28 juin 2009.

Le Canada et l'Union européenne (« UE ») ont entrepris en 2008 une étude économique qui a démontré qu'une plus grande libéralisation du commerce pourrait procurer des avantages économiques substantiels non seulement au Canada, mais aussi à l'UE. L'étude prédit que la libéralisation du commerce des biens et services permettrait une hausse de 20 % du commerce bilatéral, ainsi qu'une augmentation du produit intérieur brut (PIB) jusqu'à 12 milliards de dollars (ou 8,2 milliards d'euros) au maximum pour le Canada d'ici 2014. Le 6 mai 2009, le premier ministre Stephen Harper, le président de l'Union européenne et le président de la Commission européenne ont annoncé le lancement officiel des négociations portant sur un accord de partenariat économique entre le Canada et l'UE. Lors du premier cycle des négociations qui a eu lieu à Ottawa durant la semaine du 19 octobre 2009, les gouvernements des provinces et des territoires canadiens ont joué pour la première fois un rôle actif dans des négociations commerciales internationales. Les pourparlers ont progressé en 2009-2010, une cinquième ronde de négociations étant prévue pendant la semaine du 18 octobre 2010. Une opération d'inventaire suivra pour déterminer les possibilités de conclusion définitive de cet accord.

Les économies du Canada et du Nouveau-Brunswick, toutes deux axées sur les exportations, tirent profit des progrès accomplis par l'Organisation mondiale du commerce (« OMC »). Encore maintenant, l'OMC constitue la pierre angulaire de la politique commerciale du Canada, et le Nouveau-Brunswick continue d'appuyer la position du Canada quant au cadre des négociations relativement au Cycle de Doha pour le développement. La province participe activement aux comités consultatifs fédéraux et provinciaux s'occupant des questions de mise en œuvre, de règlement des différends et de négociations futures liées au commerce international et aux accords d'investissement.

Le 12 septembre 2006, le Canada et les États-Unis ont signé l'Accord sur le bois d'œuvre résineux (ABR), qui permettait au Canada atlantique d'échapper aux « mesures à l'exportation », mais non aux modalités globales de l'ABR. Le Nouveau-Brunswick continue de suivre attentivement toute activité relative à l'ABR et, plus particulièrement, les contestations des États-Unis et les arbitrages en cours.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ABR le 12 octobre 2006, tout le bois d'œuvre résineux en provenance des provinces de l'Atlantique continue d'entrer aux États-Unis hors droits, sans taxe à l'exportation et sans restrictions contingentaires. Les exportateurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont assujettis à une redevance d'exportation établie d'après le prix d'exportation du bois d'œuvre résineux (jusqu'à 15 %). Les exportateurs de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et de l'Ontario sont assujettis à un régime de contrôle des exportations qui comporte une taxe à l'exportation (maximum de 5 %) et des restrictions contingentaires. Le Canada a imposé une taxe supplémentaire de 10 % sur le bois d'œuvre résineux de ces

quatre provinces le 1<sup>er</sup> septembre 2010 par suite d'une décision rendue le 28 septembre 2009 par la Cour internationale d'arbitrage de Londres, qui a conclu que ces provinces ont enfreint l'ABR.

## L'ÉCONOMIE

### Mise à jour économique de 2010

Une reprise énergique du secteur manufacturier et des exportations a fait entrer la province dans la phase de relance du cycle économique. La hausse des prix de l'énergie et la production du terminal de gaz naturel liquéfié (CNL) de Canaport, ajoutées à une reprise énergique de la production de potasse, ont contribué largement à la relance. Le secteur forestier du Nouveau-Brunswick a connu une reprise notable jusqu'ici cette année. Toutefois, les statistiques de l'emploi à la fin de l'année seront plus faibles que les prévisions initiales, ce qui devrait se répercuter sur les dépenses personnelles. Selon le plus récent consensus des prévisionnistes du secteur privé, l'économie du Nouveau-Brunswick devrait afficher une croissance de 2,3 %, ce qui est comparable à la prévision budgétaire de 2010-2011, qui est de 1,7 %.

### Les faits marquants en 2009

L'économie canadienne n'a pu résister aux pressions à la baisse de la récession mondiale, le PIB réel rétrécissant de 2,5 % en 2009. La croissance économique pour l'année a surtout dépendu des dépenses gouvernementales, étant donné que les investissements dans le secteur privé ébranlé ont diminué sensiblement par rapport à 2008.

Toutes les provinces ont eu de la difficulté à composer avec les effets du repli économique mondial, et le Nouveau-Brunswick n'a pas fait exception. L'activité économique de la province a accusé un recul en 2009, pour la deuxième année de suite, et Statistique Canada a estimé que la croissance du PIB réel a ralenti de 0,3 %.

L'achèvement de projets d'envergure comme le terminal de GNL de Canaport à Saint John, ainsi que le gazoduc connexe, combiné à l'annulation de divers projets de développement de parcs éoliens, a exercé des pressions à la baisse sur l'activité du secteur de la construction non résidentielle comparativement aux sommets des années récentes. La poursuite des travaux de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, l'expansion de la mine de potasse près de Sussex et les investissements gouvernementaux dans des projets de stimulation économique ont ralenti quelque peu cette baisse. Après avoir atteint un record de 6,5 milliards de dollars en 2008, les investissements en capital ont diminué de 8,3 % pour se chiffrer à 6,0 milliards de dollars en 2009. Pendant la même période, ils ont diminué de 11,4 % dans l'ensemble du Canada en 2009.

Les exportations, qui renforçaient naguère l'économie, l'ont plutôt ralentie en 2009. La faible demande des États-Unis, combinée à la force du dollar canadien et à la baisse des prix de l'énergie, a ramené les exportations à leur plus bas niveau en cinq ans, sous la barre des 10 milliards de dollars, pour la première fois depuis 2004. Sur une note positive, le terminal de GNL est entré en activité en juin 2009 et a commencé à approvisionner les États-Unis en gaz naturel en janvier 2010. Toutefois, les exportations d'énergie ont quand même affiché une baisse de 25,2 % à la fin de l'année.

Les fabricants de la province ont perdu beaucoup de terrain, leurs ventes ayant dégringolé de 20,5 % en 2009. La faiblesse des prix de l'énergie est le principal facteur qui explique le plus bas niveau en six ans, car les produits pétroliers sont un élément majeur des ventes des fabricants au Nouveau-Brunswick.

Malgré les difficultés dans les secteurs de la fabrication et des exportations, le marché du travail au Nouveau-Brunswick s'est maintenu en 2009. L'emploi était stable, les gains réalisés dans les emplois à temps partiel ayant compensé les pertes enregistrées dans les emplois à temps plein. Le Nouveau-Brunswick a été une des trois seules provinces à afficher une croissance de l'emploi en 2009. Les gains ont été les plus marqués dans les secteurs de la construction, des administrations publiques, des services d'enseignement et de l'agriculture, tandis que les secteurs du commerce, de la fabrication, du transport et de l'entreposage ont essuyé les plus grandes pertes.

Les ventes au détail n'ont que très peu augmenté dans la province en 2009, surtout en raison des faibles prix de l'essence. La solidité du marché du travail et l'instauration d'une réduction de l'impôt provincial en juillet ont atténué la baisse des dépenses de consommation. La province a résisté à la tendance nationale, marquée par une baisse de 2,9 % au chapitre des ventes au détail.

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Le rendement de la construction résidentielle a été peu reluisant en 2009. La faiblesse des taux hypothécaires n'a pas suffi à compenser la faible confiance des consommateurs, et les mises en chantier dans la province ont chuté de près de 18 %. L'activité dans le secteur de la rénovation, appuyée par le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire du gouvernement fédéral, a neutralisé l'affaiblissement de la construction de maisons neuves.

Bien que l'activité sur le marché de la revente dans le secteur résidentiel ait fléchi en 2009, la faiblesse des taux hypothécaires a stimulé de bonnes augmentations de prix pendant l'année. Le prix moyen d'une maison au Nouveau-Brunswick vendue par l'entremise du Service inter-agences® s'est accru de 6,3 % en 2009, pour atteindre un niveau inégalé de presque 155 000 \$.

### **L'activité économique**

En 2009, la valeur nominale du PIB du Nouveau-Brunswick était estimée à 27 497 millions de dollars en prix courants, ou 36 696 \$ par habitant. Au cours de la période de 2005 à 2009, les prix du marché sur lesquels se fonde le PIB ont connu un taux de croissance annuel composé de 2,7 %, identique au taux de croissance national. Une comparaison de 2005 à 2009 révèle que la partie du PIB réel qui provient des industries manufacturières a diminué de 1,7 %. Le PIB réel du secteur des services a affiché un taux de croissance annuel composé de 1,8 % durant la même période.

La valeur brute des ventes du secteur de la fabrication a diminué à un taux de croissance annuel composé de 1,8 % (en prix courants) au cours de la période de 2005 à 2009, alors que les exportations de produits de base à l'étranger ont diminué à un taux de croissance annuel composé de 1,9 % (en prix courants). Ces fléchissements ont été causés en grande partie par la récession mondiale de 2009.

D'une part, les revenus personnels sont passés de 20 553 millions de dollars en 2005 à 24 298 millions de dollars en 2009 (en prix courants), soit un taux de croissance annuel composé de 4,3 %. D'autre part, le revenu personnel par habitant est passé de 27 429 \$ à 32 427 \$ (en prix courants) durant la même période, ce qui représente un taux de croissance annuel composé de 4,2 %. Finalement, le commerce de détail au Nouveau-Brunswick a augmenté à un taux de croissance annuel composé de 4,9 % (en prix courants) durant la même période.

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Le tableau suivant présente certains indicateurs de l'activité économique au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada.

**INDICATEURS ÉCONOMIQUES**

Année terminée le 31 décembre

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>TCAC<sup>1</sup> (%)</u> <u>2005-2009</u>
	(en millions de dollars, sauf mention contraire)					
Produit intérieur brut aux prix courants						
Nouveau-Brunswick	24 716	25 847	27 044	27 376	27 497	2,7
Canada	1 373 845	1 450 405	1 529 589	1 599 608	1 527 258	2,7
Produit intérieur brut par habitant						
Nouveau-Brunswick	33 045	34 663	36 276	36 653	36 696	2,7
Canada	42 606	44 524	46 450	48 013	45 292	1,5
Revenu personnel						
Nouveau-Brunswick	20 553	21 368	22 508	23 708	24 298	4,3
Canada	1 035 586	1 106 832	1 174 683	1 224 653	1 228 407	4,4
Revenu personnel par habitant						
Nouveau-Brunswick	27 479	28 656	30 191	31 742	32 427	4,2
Canada	32 116	33 977	35 672	36 759	36 429	3,2
Investissements privés et publics (nouveaux)	4 743	5 686	6 032	6 544	6 003	6,1
Commerce de détail	8 344	8 858	9 407	10 018	10 093	4,9
Ventes manufacturières	15 250	14 730	15 649	17 821	14 161	-1,8
Exportations de produits de base à l'étranger	10 678	10 378	11 183	12 808	9 902	-1,9
Produit intérieur brut réel (en dollars chaînés de 2002)						
Nouveau-Brunswick	22 638	23 174	23 439	23 392	23 314	0,7
Canada	1 247 807	1 283 033	1 311 260	1 318 055	1 285 604	0,7
Modification de l'indice des prix à la consommation						
Nouveau-Brunswick	2,4%	1,7%	1,9%	1,7%	0,3%	
Canada	2,2%	2,0%	2,2%	2,3%	0,3%	
Taux de chômage						
Nouveau-Brunswick	9,7%	8,8%	7,5%	8,6%	8,9%	
Canada	6,8%	6,3%	6,0%	6,1%	8,3%	

<sup>1</sup> Taux de croissance annuel composé  
Source : Statistique Canada.

**Structure de l'économie**

La contribution des ressources naturelles (particulièrement l'industrie forestière et les industries connexes) à l'économie du Nouveau-Brunswick a été en recul ces dernières années, y compris en 2009. La concentration du secteur des services comparativement au secteur de la production de biens est plus grande au sein de l'économie provinciale que dans l'ensemble du Canada. Ainsi, au cours de la période allant de 2005 à 2009, le PIB réel dans le secteur des services a représenté 73.5 % du PIB réel total, comparativement à 70 % au Canada.

Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

Le tableau suivant illustre le PIB réel selon le secteur d'activité au Nouveau-Brunswick pour les années 2005 à 2009. Les chiffres sont exprimés en dollars chaînés de 2002.

**PRODUIT INTÉRIEUR BRUT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ<sup>1</sup>**

	Année terminée le 31 décembre					TCAC <sup>2</sup> (%) <u>2005-2009</u>
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	
	(en millions de dollars chaînés de 2002)					
Secteur de la production de biens						
Fabrication	2 710,7	2 663,7	2 533,5	2 309,7	2 324,6	-3,8
Construction	1 166,4	1 349,4	1 504,1	1 548,9	1 383,4	4,4
Services publics	768,9	677,0	696,6	652,6	651,1	-4,1
Secteur primaire						
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	791,9	780,7	714,5	643,4	600,3	-6,7
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	<u>187,3</u>	<u>274,5</u>	<u>291,1</u>	<u>288,7</u>	<u>225,1</u>	4,7
Total du secteur de la production de biens	5 619,9	5 834,7	5 867,4	5 584,8	5 257,9	-1,7
Secteur des services						
Transport et entreposage	1 109,0	1 152,6	1 161,3	1 151,6	1 140,6	0,7
Industrie de l'information et industrie culturelle	737,7	787,9	789,4	802,2	805,1	2,2
Commerce de détail	1 320,9	1 384,7	1 443,0	1 514,6	1 568,4	4,4
Commerce de gros	1 327,8	1 188,4	1 148,2	1 115,2	1 124,9	-4,1
Finances, assurances, services immobiliers, services de location et de location à bail, gestion de sociétés	3 583,1	3 757,3	3 811,1	3 912,0	4 019,4	2,9
Administrations publiques	1 971,1	2 031,9	2 075,0	2 128,4	2 183,7	2,6
Services éducatifs	1 090,4	1 105,6	1 114,9	1 141,2	1 149,8	1,3
Soins de santé et assistance sociale	1 583,9	1 625,2	1 661,0	1 700,1	1 740,6	2,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	567,1	594,2	609,6	626,9	636,2	2,9
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	490,4	498,2	513,8	504,3	480,6	-0,5
Services d'hébergement et de restauration	455,3	459,2	452,2	468,0	471,2	0,9
Arts, spectacles et loisirs	130,7	122,7	127,7	127,0	125,9	-0,9
Autres services (sauf les administrations publiques)	<u>528,7</u>	<u>542,7</u>	<u>562,3</u>	<u>571,0</u>	<u>570,8</u>	1,9
Total du secteur des services	<u>14 899,7</u>	<u>15 241,2</u>	<u>15 464,8</u>	<u>15 765,4</u>	<u>16 021,6</u>	1,8
<b>Total du produit intérieur réel</b> (aux prix de référence)	<u>20 495,8</u>	<u>21 056,3</u>	<u>21 308,1</u>	<u>21 289,7</u>	<u>21 186,3</u>	0,8

<sup>1</sup> Les totaux ne font pas nécessairement le compte exact en raison de l'adoption de la méthode en chaîne de Fisher pour mesurer la déflation.

<sup>2</sup> Taux de croissance annuel composé.

Source : Statistique Canada.

## Secteur primaire

### Mines

Le Nouveau-Brunswick est un producteur canadien important de plomb, de zinc, d'argent, de potasse, de tourbe, d'antimoine, de bismuth et de cadmium. Les autres minéraux produits dans la province comprennent le cuivre, le sel, le calcaire, le charbon, le maerl et la silice. En 2009, il a été estimé que la valeur globale de la production minérale totalisait 1,1 milliard de dollars, une diminution de 29% par rapport à 2008.

La valeur de la production de minerai métallique était de 749,6 \$ millions de dollars en 2009, une baisse marquée (– 16,8%) par rapport à 2008. Le secteur des métaux représente 68,7 % de la valeur totale de la production minérale. Les producteurs de charbon et de minéraux non métalliques en sont les autres contributeurs. Leur valeur combinée a atteint 340,8 millions de dollars, soit une baisse de 46,3 % depuis 2008. Dans le secteur des non-métaux, c'est la potasse qui exerce la plus grande influence. La production de potasse a fortement diminué à cause de trois fermetures de huit semaines à la mine de potasse près de Sussex. Les exportations à l'étranger de minerais et de concentrés de zinc provenant de la province ont chuté de 30,6 % en 2009, à 185 millions de dollars en 2009.

Le nombre d'emplois dans l'industrie minière et l'extraction pétrolière et gazière se chiffrait à 4 800 en 2009, soit 200 de moins que l'année précédente. Ce secteur représente un peu moins de 1 % du PIB de la province. L'agrandissement de la mine de potasse (voisine de l'exploitation actuelle près de Sussex), d'une valeur de 1,7 milliard de dollars, est en cours et devrait être achevé en 2013. Les travaux d'agrandissement ont commencé en 2008.

### PRODUCTION MINÉRALE

	Année terminée le 31 décembre				
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009p</u>
	(en millions de dollars)				
Minerais métalliques	583,4	1 228,5	1 201,2	900,9	749,6
Combustibles, charbon compris	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Minéraux non métalliques	<u>n.c.</u>	<u>n.c.</u>	<u>n.c.</u>	<u>n.c.</u>	<u>n.c.</u>
Total	<u>906,6</u>	<u>1 538,6</u>	<u>1 540,2</u>	<u>1 535,1</u>	<u>1 090,4</u>

p : préliminaire

n.c. : données non communiquées

Source : Statistique Canada.

### Secteur forestier

Environ 83,5 % des terres de la province sont recouvertes de forêts, dont environ la moitié appartient au gouvernement à titre de terres de la Couronne. Des permis de coupe sont délivrés ou des ententes forestières sont conclues pour la presque totalité des terres de la Couronne. L'exploitation forestière sur les terres de la Couronne a produit 28,8 millions de dollars de redevances au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2010; sur cette somme, la province a perçu 27 millions de dollars pour les activités des titulaires et des sous-titulaires de permis, et 1,8 million de dollars ont été remis aux communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick conformément aux ententes de coupe et de concert avec les activités de coupe des Premières Nations.

Le tableau suivant présente les dernières données estimatives disponibles concernant la production forestière au Nouveau-Brunswick pour les années 2004 à 2008.

## PRODUCTION FORESTIÈRE

Année terminée le 31 décembre

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008<sup>1</sup></u>
	(en milliers de mètres cubes)				
Bois à pâte	2 940	2 049	3 985	3 685	3 677
Billes et billots	7 995	7 818	6 371	5 191	5 187
Bois de chauffage	35	71	62	88	49
Autres	<u>35</u>	<u>n.c.</u>	<u>n.c.</u>	<u>n.c.</u>	<u>n.c.</u>
Total	<u>11 004</u>	<u>9 968</u>	<u>10 451</u>	<u>8 944</u>	<u>8 931</u>

<sup>1</sup>Estimation de la Base de données nationale sur les forêts.

n.c. : données non communiquées

Note : L'information étant incomplète, les totaux peuvent ne pas concorder.

### Agriculture

Le Recensement de l'agriculture de 2006 a dénombré 2 776 exploitations agricoles au Nouveau-Brunswick le 16 mai 2006, une baisse de 8,5 % comparativement au chiffre de 3 034 en 2001. Même s'il y avait moins de fermes en 2006 qu'en 2001, le territoire agricole avait augmenté. Les dossiers du Nouveau-Brunswick indiquaient qu'il y avait 976 629 acres de terres agricoles en 2006, une hausse comparativement aux 958 899 acres constatés cinq ans auparavant. Les élevages de bétail représentaient 19,7 % du total des fermes au Nouveau-Brunswick en 2006, suivis par les exploitations de fruits et de noix (13,4 %), les fermes de foin (11,3 %) et les fermes laitières (9,7 %). Les rentrées de fonds des fermes de la province ont totalisé 482,6 millions de dollars en 2009, une hausse de 2,2 % depuis l'année précédente. Les revenus de la culture la plus importante, celle des pommes de terre, ont augmenté de 17,2 % pour atteindre 132,9 millions de dollars.

### Pêche

Pour l'industrie de la pêche, les espèces les plus importantes sont le homard, le crabe, le hareng, la crevette, le pétoncle et l'oursin. Elles représentent près de 90 % de la valeur des débarquements, estimée à 146,3 millions de dollars en 2009, une diminution de 9,2 % par rapport au total de 161,1 millions de dollars en 2008. La valeur annuelle moyenne des débarquements de poisson durant la période de 2005 à 2009 était de 168,5 millions de dollars. De nouvelles méthodes de transformation et de mise en marché du poisson, des mollusques et des crustacés congelés et précuits ont accru les débouchés et augmenté la compétitivité au sein du secteur d'activité.

### Secteur secondaire

#### Manufacturier

Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a été de 33 400 en 2009, une perte de 1 800 par rapport à l'année précédente. Les pertes d'emploi les plus importantes ont touché le secteur de la fabrication de produits métalliques (- 1 600). La fabrication de produits alimentaires et de papier a également connu une année difficile, perdant 1 100 et 1 000 emplois respectivement. La fabrication de produits du pétrole et du charbon a affiché la plus forte augmentation (+ 600). Le secteur manufacturier représente près de 11 % du PIB de la province. En 2009, la valeur des ventes manufacturières a diminué de 20,5 %, passant de 17 821 millions de dollars à 14 161 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous présente les principaux groupes industriels du secteur manufacturier du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur brute sur le marché des livraisons manufacturières, de 2005 à 2009.

**Valeur brute sur le marché des livraisons manufacturières**

	Année terminée le 31 décembre					TCAC <sup>1</sup> % <u>2005-2009</u>
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	
	(en millions de dollars)					
<b>Industrie</b>						
Fabrication d'aliments	1 796,4	1 695,9	1 768,6	1 823,1	1 797,6	0,02
Fabrication de produits du bois	1 468,2	1 277,7	1 006,1	871,6	777,7	-14,7
Fabrication de produits métalliques	299,5	370,6	387,9	453,4	405,5	7,9
Activités diverses de fabrication <sup>2</sup>	<u>11 685,5</u>	<u>11 386,2</u>	<u>12 486,6</u>	<u>14 672,4</u>	<u>11 180,4</u>	-1,1
Total	<u>15 249,5</u>	<u>14 730,4</u>	<u>15 649,2</u>	<u>17 820,6</u>	<u>14 161,1</u>	-1,8

<sup>1</sup>Taux de croissance annuel composé.

<sup>2</sup>Les activités diverses de fabrication regroupent principalement les produits pétroliers, la fonte de plomb et les produits électriques et électroniques.

Source : Statistique Canada.

*Construction*

En grande partie grâce au financement de stimulation économique du gouvernement pour lutter contre la récession, l'industrie de la construction a affiché une forte augmentation du nombre d'emplois en 2009 (+ 3 100). La baisse de 2,0 % au titre des investissements dans la construction de logements a été effacée par la hausse des investissements dans la construction non domiciliaire (7,8 %).

**Secteur des services**

*Commerce*

En 2009, le secteur du commerce de détail du Nouveau-Brunswick a connu une croissance de 0,7 %, après avoir dépassé 4,5 % pendant quatre années consécutives. Ce secteur d'activité représente plus de 7 % du PIB de la province. Les magasins de produits de santé et de soins personnels ont affiché la plus forte croissance, soit 15,4 %. Les marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces (- 2,9 %) et les stations-service (- 16,8 %) ont été largement responsables de la faiblesse générale des ventes au détail en 2009. À l'échelle nationale, les ventes au détail ont diminué de 2,9 %. Dans la province, ce secteur employait 43 800 travailleurs en 2009, soit 2 400 de moins que l'année précédente. La rémunération hebdomadaire a augmenté de 0,7 % dans ce secteur.

*Transports*

Le nombre d'emplois dans le secteur des transports et de l'entreposage a diminué de 1 500 en 2009 (même s'il a augmenté de 1 000 pour le camionnage). Les ports de Saint John et de Belledune ont déclaré chacun une hausse de 5 % dans le volume des cargaisons; par ailleurs, à Saint John, le nombre de passagers des navires de croisière a augmenté de 2,2 %. Les aéroports desservant les trois plus grands centres ont atteint des niveaux records de trafic passagers. Le secteur des transports et de l'entreposage représente près de 6 % du PIB de la province.

La construction, au coût de 465 millions de dollars, du pipeline Brunswick qui relie le nouveau terminal de GNL à Saint John au marché américain a été jugée complétée sur le plan mécanique le 31 janvier 2009.

*Communications et technologies*

L'emploi dans le secteur des technologies et des communications a été stable en 2009, une légère hausse dans les services de conception de systèmes informatiques étant compensée par une diminution correspondante dans les services scientifiques et techniques. Ce secteur représente 9 % du PIB de la province. Le secteur des centres d'appels compte plus de 100 sites, qui emploient environ 18 000 personnes dans la province.

*Tourisme*

En 2009, le nombre d'emplois dans le secteur des services d'hébergement et de restauration a chuté à 23 400, ce qui constituait une baisse de 2,1 %. La rémunération hebdomadaire moyenne a grimpé de 1,8 % en 2009. Le secteur du tourisme représente 2 % du PIB de la province.

Les installations d'hébergement du Nouveau-Brunswick ont vendu plus de 1,7 million de nuitées en 2009, ce qui constitue une diminution de 2 % par rapport à 2008. Les ventes de nuitées aux résidents du Nouveau-Brunswick expliquent la majeure partie de cette diminution, mais les ventes de nuitées aux visiteurs venant des États-Unis et d'autres pays ont également diminué de 4 % en 2009 comparativement à 2008. Les entrées de visiteurs américains en voiture à la frontière du Nouveau-Brunswick pour des séjours d'une ou plusieurs nuitées ont affiché une faible augmentation de 2 % en 2009, après des années de fortes diminutions après le 11 septembre 2001.

Les parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick ont vu les ventes de nuitées de camping augmenter de 11 % en 2009 par rapport à 2008, et même si la majeure partie de ces activités de camping était attribuable aux résidents du Nouveau-Brunswick, on a constaté une augmentation des ventes de nuitées de camping aux résidents du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

**Commerce extérieur**

**INDICATEURS COMMERCIAUX CHOISIS**

Année terminée le 31 mars

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
	(en millions de dollars, sauf mention contraire)				
<b>Exportations de biens et de services</b>	20 082	20 208	21 383	22 852	19 416
Exportations vers d'autres pays	12 136	11 743	12 314	13 474	10 835
Exportations de biens vers d'autres pays	11 031	10 586	11 236	12 367	9 769
Exportations de services vers d'autres pays	1 105	1 157	1 078	1 107	1 066
Exportations vers d'autres provinces	7 946	8 465	9 069	9 378	8 581
Exportations de biens vers d'autres provinces	5 446	5 860	6 202	6 476	5 638
Exportations de services vers d'autres provinces	2 500	2 605	2 867	2 902	2 943
Ratio des exportations au PIB nominal	81,3%	78,2%	79,1%	83,5%	70,6%
<b>Importations de biens et de services</b>	22 564	23 716	25 407	28 314	24 806
Importations d'autres pays	11 940	12 058	12 315	15 541	13 208
Importations de biens d'autres pays	11 170	11 201	11 237	14 457	12 131
Importations de services d'autres pays	770	857	1 078	1 084	1 077
Importations d'autres provinces	10 624	11 658	13 092	12 773	11 598
Importations de biens d'autres provinces	5 683	6 141	7 049	6 527	5 404
Importations de services d'autres provinces	4 941	5 517	6 043	6 246	6 194
Ratio des importations au PIB nominal	91,3%	91,8%	93,9%	103,4%	90,2%
Balance commerciale	(2 482)	(3 508)	(4 024)	(5 462)	(5 390)
Produit intérieur brut au prix du marché	24 716	25 847	27 044	27 376	27 497

Source: Statistique Canada

## Exportations de produits de base

Les exportations de produits de base prennent de plus en plus d'importance, tant pour l'économie du Nouveau-Brunswick que pour celle du Canada. En 2009, elles représentaient 42,4 % du PIB réel de la province, comparativement à 26 % à l'échelle nationale. De 2005 à 2009, les exportations de produits de base réalisées par le Nouveau-Brunswick ont diminué selon un taux annuel composé de 3 %, et elles sont évaluées à 9 769 millions de dollars en 2009 (en dollars courants). Ce fait s'explique par un fléchissement marqué en 2009, provoqué surtout par la faiblesse du secteur de l'énergie.

En raison de l'importance de l'exportation de marchandises, le rendement économique de la province est étroitement lié aux conditions économiques qui prévalent à l'échelle internationale, particulièrement aux États-Unis. En 2009, les États-Unis ont acheté au total 86 % des biens exportés à l'étranger par le Nouveau-Brunswick. Les produits énergétiques (principalement des produits pétroliers raffinés et une certaine quantité d'électricité) ont représenté 63,5 % des exportations de marchandises réalisées au cours de cette année, suivis par les produits de l'agriculture et de la pêche (11,9 %), les produits forestiers (11,1 %) et les biens industriels (7,6 %).

Le tableau ci-dessous illustre les exportations de marchandises réalisées à l'étranger par le Nouveau-Brunswick au cours des années 2005 à 2009. Le secteur le plus important, celui des produits énergétiques, a augmenté à un taux annuel composé de 0,4 % au cours de cette période en raison de baisses particulièrement marquées des prix de l'énergie au cours des dernières années. Les exportations de produits forestiers ont diminué à un taux annuel composé de 11 % sous l'effet de la baisse des prix et du fléchissement des marchés. Par suite d'une année 2009 très difficile, les exportations de produits industriels ont diminué à un taux annuel composé de 1,5 % entre 2005 et 2009.

## EXPORTATIONS DE MARCHANDISES À L'ÉTRANGER

	Année terminée le 31 décembre					TCAC <sup>1</sup> (%) 2005-2009
	2005	2006	2007	2008	2009	
	(en millions de dollars)					
Produits forestiers	1 755,8	1 788,4	1 615,6	1 252,5	1 102,3	-11,0
Produits énergétiques	6 184,3	5 810,4	6 658,2	8 406,5	6 286,0	0,4
Produits de l'agriculture et de la pêche	1 277,7	1 218,8	1 107,3	1 250,8	1 177,8	-2,0
Biens industriels	801,7	852,9	1 095,6	1 305,6	754,3	-1,5
Machines et matériel	459,0	471,5	471,1	335,4	307,0	-9,6
Autres	<u>199,5</u>	<u>235,6</u>	<u>234,5</u>	<u>257,4</u>	<u>274,7</u>	8,3
Total	<u>10 678,0</u>	<u>10 377,7</u>	<u>11 182,5</u>	<u>12 808,2</u>	<u>9 901,8</u>	-1,9

## Importations de marchandises de l'étranger

Le tableau ci-dessous illustre les importations de marchandises de l'étranger vers le Nouveau-Brunswick au cours des années 2005 à 2009. La plus grande part de celles-ci, soit les produits énergétiques, a augmenté à un taux annuel composé de 5,4 % au cours de cette période, en raison de fortes hausses des prix de l'énergie au cours des dernières années.

## IMPORTATIONS DE MARCHANDISES DE L'ÉTRANGER

	Année terminée le 31 décembre					TCAC <sup>1</sup> (%)
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	
	(en millions de dollars)					
Produits forestiers	170,0	149,3	138,0	127,7	100,6	-12,3
Produits énergétiques	5 135,9	5 104,9	4 987,3	7 763,3	6 347,0	5,4
Produits de l'agriculture et de la pêche	496,8	476,1	452,8	464,1	479,7	-0,9
Biens industriels	1 040,9	726,3	798,5	986,0	930,8	-2,8
Machines et matériel	713,9	613,1	602,2	840,8	996,0	8,7
Autres	<u>444,7</u>	<u>461,1</u>	<u>481,7</u>	<u>563,2</u>	<u>541,7</u>	5,1
Total	<u>8 002,6</u>	<u>7 531,0</u>	<u>7 460,6</u>	<u>10 744,7</u>	<u>9 395,6</u>	4,1

<sup>1</sup>Taux de croissance annuel composé.

## Nouveaux investissements

Le tableau suivant présente des données statistiques sur les nouveaux investissements réalisés au Nouveau-Brunswick, selon le secteur, puis il établit une comparaison avec le total des nouveaux investissements pour l'ensemble du Canada.

## NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

	Année terminée le 31 décembre				
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
	(en millions de dollars)				
Construction					
Habitation	1 305,2	1 394,3	1 524,1	1 622,0	1 628,9
Administration publique	433,5	476,4	420,0	565,3	705,4
Autres	<u>996,7</u>	<u>1 717,7</u>	<u>1 999,3</u>	<u>2 264,1</u>	<u>1 678,6</u>
Investissements en construction	2 735,4	3 588,4	3 943,4	4 451,4	4 012,9
Machines et matériel					
Fabrication	597,7	n.c.	537,5	511,9	474,7
Finances et assurances	222,8	246,7	272,2	207,6	156,8
Administration publique	134,0	129,5	179,3	189,9	188,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	212,3	227,3	215,0	192,0	167,7
Autres	<u>840,8</u>	<u>1 494,1</u>	<u>884,4</u>	<u>990,8</u>	<u>1 002,0</u>
Machinerie et matériel	2 007,6	2 097,6	2 088,4	2 092,2	<u>1 989,7</u>
Total des nouveaux investissements	<u>4 743,0</u>	<u>5 686,0</u>	<u>6 031,8</u>	<u>6 543,6</u>	<u>6 002,6</u>
Total des nouveaux investissements (Canada)	<u>273 225,3</u>	<u>305 410,2</u>	<u>328 804,6</u>	<u>349 258,5</u>	<u>309 537,9</u>

Les investissements de capitaux du Nouveau-Brunswick ont diminué de 8,3 % en 2009 pour se chiffrer à 6,0 milliards de dollars. Les investissements dans le secteur public ont été stables, tandis que ceux du secteur privé ont diminué. Les investissements de capitaux dans le secteur privé, qui représentent environ 75 % de ce total, ont diminué de près de 11 %. C'est le ralentissement des investissements dans les services publics ainsi que dans le transport et l'entreposage qui a eu la plus forte incidence sur le total de la province. Au niveau national, les investissements de capitaux ont diminué de 11,4 %. Les investissements majeurs effectués depuis le milieu de la décennie 1990 dans la province comprennent un éventail de projets dans divers domaines : produits pétroliers raffinés, production d'électricité, immobilier, vente au détail, transformation des aliments, produits électroniques, communications, transports, santé, loisirs, éducation et foresterie.

## Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

Les moteurs de la croissance économique des dernières années ont été de grands projets d'investissements de capitaux dans les secteurs de l'énergie, de l'extraction minière et de la fabrication, le développement des industries de l'information et de la technologie ainsi que la croissance des services professionnels et personnels, des investissements publics et des dépenses des programmes.

Le terminal de GNL, d'une valeur de 750 millions de dollars, est entré en pleine activité en 2009 et a commencé à alimenter en gaz le nord-est des États-Unis en janvier 2010. Les travaux de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau se sont poursuivis en 2009.

La poursuite des travaux de remise en état de Point Lepreau et l'expansion de la mine de potasse de Sussex, ajoutés à des dépenses gouvernementales accrues pour des projets d'immobilisations, ont contribué à limiter la gravité de la récession dans la province. Un autre facteur qui a amorti le choc a été la livraison de gaz naturel aux États-Unis, qui a commencé avec l'achèvement du terminal de Canaport LNG à Saint John.

Les investissements dans la construction résidentielle ont atteint 1 571,14 millions de dollars en 2009, soit une baisse de 2 % par rapport à 2008. La construction de nouveaux logements et de chalets a été le principal facteur de cette baisse. À l'échelle nationale, les investissements dans la construction résidentielle ont diminué de 12 %. En 2009, les mises en chantier dans la province ont diminué de 17,6 % pour se chiffrer à 3 521 unités résidentielles, le plus bas niveau enregistré depuis 2001.

Les investissements dans la construction non résidentielle ont augmenté de 7,8 % en 2009. La progression dans les constructions commerciales (+ 8,6 %) et dans la construction institutionnelle et gouvernementale (+ 24,8 %) a largement compensé la baisse de 18,9 % dans la construction industrielle. La hausse des investissements a engendré une forte croissance de l'emploi dans l'industrie de la construction (+ 3 100). Le secteur de la construction représente environ 6,5 % du PIB de la province.

### Population active

L'emploi au Nouveau-Brunswick a affiché une légère hausse en 2009 (+ 0,1 %), soit 200 emplois de plus, pour atteindre le nombre record de 366 400. Toutefois, tous les gains réalisés ont été des emplois à temps partiel, car ceux-ci ont augmenté de 500 (+ 0,9 %), ce qui constituait 16 % des emplois dans la province. Le nombre d'emplois à plein temps a diminué de 200 (- 0,1 %). À l'échelle nationale, le niveau de l'emploi a diminué de 1,6 %. Le taux de chômage dans la province a augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre 8,9 %, restant ainsi sous la barre des 10 % pour une sixième année de suite. Dans l'ensemble du Canada, le taux de chômage a augmenté pour atteindre 8,3 %, comparativement à 6,1 % en 2008. Le Nouveau-Brunswick comptait 35 700 chômeurs, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à 2008, alors que la moyenne nationale a augmenté de 35,8 %.

### POPULATION ACTIVE

Moyenne de l'année terminée le 31 décembre

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
			(en milliers)		
Population de 15 ans et plus	610,4	611,3	613,2	617,9	621,5
Population active	388,2	389,6	392,4	400,6	402,1
Population active ayant un emploi	350,5	355,4	362,8	366,2	366,4
Population active sans emploi	37,7	34,2	29,6	34,4	35,7
Taux de chômage					
Nouveau-Brunswick	9,7%	8,8%	7,5%	8,6%	8,9%
Canada	6,8%	6,3%	6,0%	6,1%	8,3%
Taux d'activité					
Nouveau-Brunswick	63,6%	63,7%	64,0%	64,8%	64,7%
Canada	67,2%	67,2%	67,6%	67,8%	67,3%

Source: Statistique Canada

## Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

De 2005 à 2009, le nombre de personnes détenant un emploi au Nouveau-Brunswick a augmenté de 4,5 %. Les hausses d'emploi en 2009 se sont concentrées dans le secteur de la production des biens, qui a connu une remontée après les pertes de l'année précédente. Ces gains épongent les pertes dans le secteur des services. Des augmentations notables ont été évidentes dans les secteurs de la construction (+ 3 100), des administrations publiques (+ 1 900) et des services éducatifs (+ 1 800), alors que des pertes importantes ont été subies par le commerce (- 3 000) et la fabrication (- 1 800). Le nombre d'emplois a augmenté de 1 300 dans le secteur de la production des biens, alors que le secteur des services a perdu 1 000 emplois en 2009.

Le tableau suivant présente des données sur l'emploi au Nouveau-Brunswick selon le secteur, de 2005 à 2009.

### EMPLOI SELON LE SECTEUR

Moyenne pour l'année terminée le 31 décembre

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
	(en milliers)				
Secteur de la production des biens					
Agriculture	6,8	6,2	6,3	6,0	7,2
Foresterie, pêches, extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	11,6	9,9	11,1	11,7	11,0
Fabrication	35,9	36,9	37,9	35,2	33,4
Services publics	3,3	3,1	4,1	4,9	4,4
Construction	18,6	21,1	24,0	23,9	27,0
Secteur des services					
Commerce	58,2	56,8	57,2	57,7	54,7
Transport et entreposage	21,2	19,9	19,1	20,4	18,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	15,1	14,5	15,5	17,2	17,1
Services de gestion d'entreprises, de gestion d'immeubles et autres services de soutien	21,0	21,8	20,2	19,4	19,8
Services éducatifs	26,4	27,2	26,8	25,9	27,7
Soins de santé et assistance sociale	46,8	45,3	48,0	50,9	50,0
Information, culture et loisirs	12,5	11,9	13,4	11,8	11,8
Services d'hébergement et de restauration	22,2	25,0	24,2	23,9	23,4
Autres services	16,4	17,7	17,1	15,8	15,8
Finance, assurance, immobilier et location	13,5	16,4	16,4	15,8	16,7
Administrations publiques	<u>21,0</u>	<u>21,7</u>	<u>21,4</u>	<u>25,5</u>	<u>27,4</u>
Total	<u>350,5</u>	<u>355,4</u>	<u>362,8</u>	<u>366,2</u>	<u>366,4</u>

Source: Statistique Canada

### Développement économique

La croissance économique est soutenue par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), qui relève du gouvernement fédéral. Fondée en juin 1987, celle-ci a pour mandat de stimuler le développement économique dans les provinces de l'Atlantique. Par ailleurs, la croissance a été stimulée par des investissements en infrastructures, rendus possibles par les initiatives conjointes suivantes :

L'Entente relative au programme d'infrastructure Canada–Nouveau-Brunswick qui a été conclue en 2000 afin d'améliorer l'infrastructure municipale urbaine et rurale dans cette province. Les gouvernements fédéral et provincial contribuent chacun pour un montant de 54,4 millions de dollars, somme que les municipalités doivent évaluer pour créer un fonds total de 163,2 millions de dollars. En date du 31 mars 2010, la somme de 109,0 millions avait été dépensée en vertu de cette entente fédérale-provinciale. Cette initiative est venue à expiration le 31 mars 2010.

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

L'Entente sur le fonds d'infrastructure municipale rurale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick qui a été signée en 2004 afin d'améliorer l'infrastructure locale dans cette province. Les gouvernements fédéral et provincial contribuent chacun pour un montant de 39,6 millions de dollars, somme qui doit être égalée par les municipalités pour créer un fonds total de 118,8 millions de dollars. En date du 31 mars 2010, la somme de 67,7 millions avait été dépensée en vertu de cette entente fédérale-provinciale qui se poursuivra jusqu'au 31 mars 2012.

L'entente sur le transfert des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence aux termes du nouveau pacte pour les villes et les collectivités signé entre le Canada et le Nouveau-Brunswick en 2006 pour favoriser la durabilité sur le plan de l'environnement de l'infrastructure municipale. Le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick contribuent jusqu'à hauteur de 116,1 millions et de 30 millions respectivement pour un total de 146,1 millions. En date du 31 mars 2010, 100 millions ont été dépensés dans le cadre de cette initiative.

La Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun qui a été établie aux débuts de 2006 entre le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick pour investir 41,4 millions dans le réseau de transport en commun de la province. Au 31 mars 2010, la somme de 41,4 millions de dollars avait été dépensée en vertu de cette entente.

En vertu de l'entente Canada—Nouveau-Brunswick de financement de base du Fonds Chantiers Canada, qui est entrée en vigueur en 2008, un financement fédéral de 175 millions de dollars sera investi dans des projets d'infrastructure pendant la période de sept ans qui se terminera le 31 mars 2014. La province devra verser un financement équivalent. Au 31 mars 2010, une somme de 68,4 millions de dollars a été dépensée en vertu de cette entente.

Le gouvernement du Canada a établi le fonds en fiducie pour le développement communautaire en 2008, afin d'investir 30 millions de dollars sur trois ans dans les collectivités les plus touchées par les changements dans l'économie mondiale. Au 31 mars 2010, cette fiducie avait dépensé 30,7 millions de dollars.

Le volet Collectivités de l'entente Canada—Nouveau-Brunswick du Fonds Chantiers Canada, financé à raison de 33 millions de dollars chacun par les gouvernements fédéral et provincial, expirera le 31 mars 2017. En septembre 2009, la province a conclu l'entente modifiée du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada, où est engagé un financement fédéral et provincial additionnel de 11,1 millions de dollars. Les dépenses totalisaient 11 millions de dollars au 31 mars 2010.

L'Entente Canada—Nouveau-Brunswick sur le Fonds de stimulation de l'infrastructure a fait suite au Plan d'action économique du Canada (27 janvier 2009), une initiative de stimulation économique de 4 milliards de dollars qui a financé des projets d'infrastructure communautaires prêts à démarrer. La date d'expiration de l'entente est le 31 mars 2011. Le total des fonds fédéraux affectés au Nouveau-Brunswick est de 91 millions de dollars. Au 31 mars 2010, la somme dépensée dans le cadre de cette entente était de 55,9 millions de dollars.

De plus, la croissance économique sera renforcée par d'autres investissements, qui sont possibles grâce aux initiatives communes suivantes :

L'écoFiducie Canada a été établie en 2007 par le gouvernement du Canada dans le but d'investir 34 millions de dollars en trois ans dans des projets désignés par le Plan d'action sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques. Au 31 mars 2010, une somme de 30,8 millions de dollars a été dépensée au titre de ce fonds.

Le Nouveau-Brunswick injecte également des fonds dans les trois initiatives suivantes pour stimuler la croissance économique :

- En 2001, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi le Fonds de développement total afin de financer la mise en œuvre de stratégies de développement à valeur ajoutée dans les secteurs de la foresterie, des mines, de l'énergie, de l'aquaculture, de l'agriculture et du tourisme. Au 31 mars 2010, la somme de 86,1 millions de dollars avait été dépensée dans le cadre de ce programme.
- En 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affecté 100 millions de dollars à l'Initiative d'infrastructures pour le Nord du Nouveau-Brunswick, une stratégie globale de développement pour les régions du nord du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2010, la somme de 14 millions de dollars avait été dépensée dans le cadre de cette initiative.

- En 2009, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affecté 50 millions de dollars au Fonds de développement économique pour le nord, dont l'objectif est de développer, de diversifier et d'accroître l'économie et les collectivités du nord du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2010, la somme de 12 millions de dollars avait été dépensée dans le cadre de cette initiative.

## RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

### Renseignements généraux

En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les assemblées législatives provinciales détiennent certains pouvoirs exclusifs, y compris un pouvoir d'imposition directe dans les limites de leurs territoires respectifs en vue de percevoir des recettes à des fins provinciales et le pouvoir de contracter des emprunts sur le seul crédit des provinces.

La *Loi sur l'administration financière* régit la perception des deniers publics, l'utilisation des fonds publics, le contrôle des dépenses ainsi que la tenue et la vérification des comptes publics du gouvernement provincial. Toutes les sommes perçues doivent être déposées au crédit de la province et elles constituent le Fonds consolidé. Les sommes nécessaires au fonctionnement du gouvernement provincial pour chaque exercice financier sont votées par l'Assemblée législative, à l'exception des dépenses pour lesquelles une provision a déjà été créée par l'autorité législative en place. De plus, en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, lorsque l'Assemblée législative n'est pas en session, ordonner l'émission d'un mandat spécial autorisant qu'une somme soit prélevée sur le Fonds consolidé pour une dépense urgente qu'il est nécessaire de faire pour le bien public et qui n'a pas été prévue. Toute somme visée par un mandat spécial doit être approuvée à l'occasion de la session subséquente de l'Assemblée législative.

Conformément à la *Loi sur l'administration financière* et à certaines autres lois, les fonds reçus pour un but spécial doivent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés. Contrairement aux crédits réguliers, tout solde non dépensé peut être reporté aux exercices financiers subséquents. Au 31 mars 2010, les fonds à but spécial non dépensés s'élevaient à 115,9 millions de dollars.

Les fonds peuvent être jugés comme étant des fonds d'organismes de service spécial. Les revenus peuvent être produits par les organismes ou provenir de transferts d'autres comptes budgétaires. Tout solde des fonds qui n'ont pas été dépensés peut, avec la permission du conseil de gestion et conformément à la *Loi sur l'administration financière*, être reporté aux exercices financiers subséquents. Le 31 mars 2010, le solde des fonds de service spécial non dépensés, dont le report a été approuvé, était de 33,5 \$ millions de dollars. Toutes les transactions entre les organismes de service spécial et les ministères provinciaux sont supprimées de l'état global des recettes et des dépenses de la province.

Le volume 1 des *Comptes publics* contient les états financiers de la province, lesquels font l'objet d'un examen par le vérificateur général. Ce dernier est un représentant qualifié chargé d'examiner les comptes du gouvernement et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée législative une fois par année, en vertu des dispositions de la *Loi sur le vérificateur général*. Les états financiers consolidés comprennent certains organismes responsables devant l'Assemblée législative qui sont compris dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1b) et c) afférente aux états financiers. Note 1c) présente aussi les méthodes selon lesquelles les divers organismes sont comptabilisés dans les états financiers de la province.

Le ministre des Finances dépose à l'Assemblée législative un budget ainsi que des prévisions des recettes et des dépenses (les « prévisions budgétaires ») à chaque exercice financier. Il fait rapport sur l'état du plan budgétaire au cours de l'exercice. Les prévisions budgétaires englobent les recettes et les dépenses de certains conseils et de certaines commissions et sociétés de la Couronne créés par le gouvernement provincial, les bénéfices nets de ces entités ou l'apport du gouvernement provincial en vue de financer leurs activités, ainsi que les fonds mis à la disposition de personnes et d'entreprises par l'entremise de ces entités, sous la forme de prêts et d'investissements remboursables.

La province a adopté en 2006 la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* qui précise que « Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a comme objectif de limiter, pour chaque période financière, le montant total des charges au montant total des recettes de cette période financière. » La période financière la plus récemment achevée a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2004 et pris fin le 31 mars 2007. Une nouvelle période financière a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2007 et

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

prendra fin le 31 mars 2011. Le gouvernement a respecté son objectif en disposant d'un excédent cumulé de 597,8 millions de dollars à la fin de la dernière période financière terminant le 31 mars 2007.

Dans son budget 2009-2010, le gouvernement a indiqué qu'en raison du climat économique et financier mondial, les objectifs de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* pour la période financière actuelle de quatre ans qui va du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2011 ne seront pas atteints. Le gouvernement a déclaré un excédent de 86,7 millions de dollars pour l'exercice 2008, un déficit de 192,3 millions de dollars pour l'exercice 2009 et un déficit additionnel de 817,2 millions de dollars pour l'exercice 2010, ce qui donne un déficit cumulé de 922,8 millions de dollars aux fins du budget équilibré.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations corporelles et apporté des changements majeurs à ses conventions comptables au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005. Il a appliqué les recommandations du nouveau modèle de présentation de l'information pour les gouvernements édicté par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA. En plus du retraitement de la dette nette, le nouveau modèle comptable introduit un nouvel outil d'évaluation financière pour les gouvernements, à savoir le déficit accumulé. Cette mesure correspond à la dette nette moins les actifs non financiers. Selon cette façon de procéder, la dette nette est répartie en deux segments : la partie qui se rapporte aux investissements dans les immobilisations et aux autres actifs non financiers, et la partie se rapportant aux déficits de fonctionnement antérieurs, ou déficit accumulé. Le nouveau modèle de reddition des comptes a entraîné un certain nombre de changements dans la façon de présenter les états financiers. Dans certains cas, les données historiques ne peuvent pas être fournies selon le nouveau modèle.

Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

Le tableau suivant présente de l'information concernant l'excédent ou le déficit des quatre exercices financiers qui constituent la période terminée le 31 mars 2010 et les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

**ÉTAT COMPARATIF DES EXCÉDENTS OU DÉFICITS**

COMPTES BUDGÉTAIRES	Exercice terminé le 31 mars				Prévisions budgétaires 2011
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	
	(en milliers de dollars)				
<b>Compte ordinaire</b>					
Recettes	6 241 180	6 543 893	6 655 047	6 519 000	6 693 883
Dépenses	<u>5 972 674</u>	<u>6 422 600</u>	<u>6 806 359</u>	<u>7 132 684</u>	<u>7 297 768</u>
Excédent (déficit)	268 506	121 293	(151 312)	(613 684)	(603 885)
<b>Compte de capital</b>					
Recettes	28 935	153 806	48 085	84 492	66 892
Dépenses	<u>432 821</u>	<u>874 805</u>	<u>474 982</u>	<u>646 066</u>	<u>896 055</u>
Excédent (déficit)	(403 866)	(720 999)	(426 897)	(561 574)	(829 163)
<b>Compte à but spécial</b>					
Recettes	62 648	62 442	67 090	62 536	56 873
Dépenses	<u>53 102</u>	<u>52 276</u>	<u>61 915</u>	<u>57 111</u>	<u>63 323</u>
Excédent (déficit)	9 546	10 166	5 175	5 425	(6 450)
<b>Compte des organismes de service spéciaux (net)</b>					
Recettes	246 294	294 229	307 676	349 219	407 907
Dépenses	<u>229 992</u>	<u>289 488</u>	<u>286 431</u>	<u>337 579</u>	<u>407 704</u>
Excédent (déficit)	16 302	4 741	21 245	11 640	203
<b>Gains du fonds d'amortissement</b>	231 745	230 655	233 407	216 426	229 300
<b>Redressements comptables</b>					
Recettes	(170 544)	(215 595)	(197 286)	(207 952)	(210 231)
Dépenses	(182 290)	(242 549)	(77 023)	(184 483)	(210 231)
<b>Recettes consolidées</b>	6 640 258	7 069 430	7 114 019	7 023 721	7 244 624
Plus : Amortissement des contributions pour dépenses en capital différées	23 174	27 135	30 912	34 644	34 229
Moins : Recettes en immobilisations reliées aux immobilisations corporelles	(43 489)	(165 380)	(64 859)	(99 120)	(66 677)
Éléments rapportés nets pour les fins budgétaires	<u>30 818</u>	<u>33 671</u>	<u>32 786</u>	<u>30 655</u>	<u>35 252</u>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<u>6 650 761</u>	<u>6 964 856</u>	<u>7 112 858</u>	<u>6 989 900</u>	<u>7 247 428</u>
<b>Dépenses consolidées</b>	6 506 299	7 396 620	7 552 664	7 988 957	8 454 619
Plus : Charge d'amortissement	238,700	253 346	279 960	291 084	306 744
Moins : Investissements bruts pour immobilisations corporelles	(367 250)	(837 763)	(440 780)	(559 366)	(800 382)
Autres redressements comptables	5 827	22 250	(119 536)	(23 530)	-
Articles déduits à des fins budgétaires	<u>30 818</u>	<u>33 671</u>	<u>32 786</u>	<u>30 655</u>	<u>35 252</u>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<u>6 414 394</u>	<u>6 868 124</u>	<u>7 305 094</u>	<u>7 727 800</u>	<u>7 996 233</u>
<b>Excédent (déficit)</b>	<u>236 367</u>	<u>96 732</u>	<u>(192 236)</u>	<u>(737 900)</u>	<u>(748 805)</u>
<b>(Augmentation) diminution de la dette nette nette d'exploitation</b>	<u>133 959</u>	<u>(327 190)</u>	<u>(438 645)</u>	<u>(965 235)</u>	<u>(1 209 995)</u>

## Modifications du flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les modifications du flux de trésorerie du gouvernement provincial au cours des quatre exercices financiers qui constituent la période terminée le 31 mars 2010 et les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

### MODIFICATIONS DU FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	Prévisions budgétaires <sup>1</sup> <u>2011</u>
	(en millions de dollars)				
<b>Activités de fonctionnement</b>					
Excédent (Déficit)	236,4	96,7	(192,3)	(737,9)	(748,8)
Postes hors caisse					
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	7,3	8,1	8,1	5,7	-
Charges liées aux opérations de change	(30,8)	(16,8)	(6,6)	(20,0)	-
Augmentation de la provision pour créances douteuses	69,9	58,6	118,9	92,7	-
Gains du fonds d'amortissement	(231,8)	(230,7)	(233,4)	(216,4)	(229,3)
Amortissement des immobilisations corporelles	238,7	253,4	279,9	291,1	306,7
Amortissement des contributions pour dépenses en capital différées	(23,1)	(27,1)	(31,0)	(34,6)	(34,2)
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles	0,3	2,0	1,0	0,4	-
Pertes (gains) sur change réalisées	16,6	4,5	3,5	4,9	-
Diminution de la dette des régimes de retraite	(156,6)	(118,3)	34,5	13,6	-
Augmentation (diminution) des recettes reportées	41,9	15,6	17,0	31,1	-
Diminution (augmentation) du fonds de roulement	<u>(128,3)</u>	<u>64,7</u>	<u>(105,7)</u>	<u>(90,0)</u>	-
Fonds provenant des (consacrés aux) activités de fonctionnement	<u>40,5</u>	<u>110,7</u>	<u>(106,1)</u>	<u>(659,4)</u>	<u>(705,6)</u>
<b>Activités d'investissement</b>					
(Augmentation) diminution des placements, prêts et avances	(95,0)	(198,9)	(20,6)	117,8	145,3
Redressement hors trésorerie des activités de financement	-	8,0	(128,1)	4,9	-
Fonds provenant des (consacrés aux) activités d'investissement	<u>(95,0)</u>	<u>(190,9)</u>	<u>(148,7)</u>	<u>122,7</u>	<u>145,3</u>
<b>Activités d'immobilisation</b>					
Achat d'immobilisations	(367,3)	(837,8)	(440,8)	(559,3)	(800,4)
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>43,5</u>	<u>165,4</u>	<u>64,9</u>	<u>99,1</u>	<u>66,7</u>
Fonds consacrés aux activités d'immobilisation	<u>(323,8)</u>	<u>(672,4)</u>	<u>(375,9)</u>	<u>(460,2)</u>	<u>(733,7)</u>
<b>Activités de financement</b>					
Produits de la dette consolidée émise	1 095,3	733,4	1 486,9	1 292,9	-
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	367,7	180,4	375,0	343,7	-
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(17,0)	(11,7)	(19,5)	(20,4)	-
Versements au fonds d'amortissement	(129,1)	(143,4)	(139,6)	(160,3)	-
Dette consolidée échue	<u>(755,5)</u>	<u>(537,3)</u>	<u>(861,3)</u>	<u>(922,7)</u>	-
Fonds provenant des activités de financement	<u>570,4</u>	<u>221,4</u>	<u>841,5</u>	<u>533,2</u>	-
Augmentation (diminution) des fonds durant l'exercice	192,1	(531,2)	210,8	(463,7)	-
Situation de caisse – Début d'exercice	<u>59,1</u>	<u>251,2</u>	<u>(280,0)</u>	<u>(69,2)</u>	-
Situation de caisse – Fin d'exercice	<u>251,2</u>	<u>(280,0)</u>	<u>(69,2)</u>	<u>(532,9)</u>	-
<b>Répartition des fonds</b>					
Caisse moins avances bancaires et emprunts à court terme	<u>251,2</u>	<u>(280,0)</u>	<u>(69,2)</u>	<u>(532,9)</u>	-

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

<sup>1</sup> Les prévisions budgétaires n'incluent pas les besoins d'emprunt estimatifs totaux du gouvernement et d'Énergie NB. Pour obtenir de l'information concernant les besoins financiers de la province et la dette arrivant à échéance de la province, consulter les sections « Financement – Besoins d'emprunt » et « Financement – Tableau d'échéance de la dette consolidée » respectivement.

(-)Indique qu'aucun chiffre estimatif n'a été fourni.

**Prévisions budgétaires pour 2009-2010**

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010, il y a eu un déficit de 737,9 millions de dollars. Cela représente une diminution de 3,0 millions de dollars par rapport au déficit budgété de 740,9 millions de dollars. Les recettes d'exploitation se sont élevées à 6 989,9 millions de dollars, soit 107,4 millions de dollars de moins que le montant de 7 097,3 millions de dollars prévu au budget. La diminution a été surtout attribuable à une perte nette de 212,2 millions de dollars subie par la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) par suite d'une réduction de valeur causée par la décision d'Énergie NB de fermer et de déclasser une centrale. Les dépenses d'exploitation se sont chiffrées à 7 727,8 millions de dollars, soit 110,4 millions de dollars de moins que prévu au budget, en grande partie grâce à l'amélioration des dépenses de pension de retraite, le rendement des placements ayant été plus élevé que prévu. La dette nette a augmenté de 965,2 millions de dollars pour l'année, alors que l'augmentation prévue au budget était de 968,7 millions de dollars.

**Principales sources de recettes au compte ordinaire pour 2010-2011**

Les principales sources des recettes au compte ordinaire de la province sont les paiements du gouvernement fédéral, les taxes à la consommation et l'impôt sur le revenu. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, les recettes de la province sont estimées à 6 693,9 millions de dollars, soit une hausse prévue de 2,7 % par rapport à l'exercice terminé le 31 mars 2010. Globalement, cela représente une augmentation de recettes prévue de 174,9 millions de dollars. Les recettes augmentent surtout en raison du rajustement unique à la baisse de la CFENB en 2009-2010, qui est mentionné ci-dessus. Les principaux facteurs qui ont fait augmenter les recettes sont les autres organismes (240,2 millions de dollars) et les taxes à la consommation (72,1 millions de dollars), compensés en partie par les plus faibles recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers (108,5 millions de dollars) et de l'impôt sur le revenu des sociétés (51,4 millions de dollars).

Le tableau suivant présente les sources des recettes au compte ordinaire, exprimées en pourcentage, pour les quatre exercices financiers terminés le 31 mars 2010 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

**SOURCES DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE**

	Exercice terminé le 31 mars				Prévisions budgétaires 2011	Taux de croissance annuel composé 2007-11
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u> (%)	<u>2010</u>		
Impôts et taxes						
Impôt sur le revenu des particuliers	18,8	19,2	19,9	19,9	17,7	0,3
Impôt sur le revenu des sociétés	6,1	6,5	2,1	3,9	3,0	(14,4)
Taxes à la consommation	18,7	17,1	20,4	18,9	19,5	2,8
Impôt foncier	5,7	5,6	6,0	6,5	6,4	4,5
Divers	<u>0,6</u>	<u>0,6</u>	<u>0,6</u>	<u>0,7</u>	<u>0,6</u>	<u>1,1</u>
Total des impôts et des taxes	50,9	49,0	49,0	49,9	47,3	0,4
Autres recettes						
Licences, permis et droits	5,3	5,0	5,0	5,5	5,4	2,1
Paiements du gouvernement fédéral	38,7	38,0	39,2	42,1	41,2	3,3
Autres organismes	4,3	5,6	4,7	1,0	4,5	3,3
Divers	<u>1,7</u>	<u>2,3</u>	<u>2,2</u>	<u>1,6</u>	<u>1,7</u>	1,2
Recettes totales	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Recettes totales au compte ordinaire (en millions de dollars)	6 241,2	6 543,9	6 655,0	6 519,0	6 693,9	1,8

## Impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés

Les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés du Nouveau-Brunswick sont perçus et administrés par le gouvernement fédéral en vertu d'une entente fédérale-provinciale sur la perception des impôts. Jusqu'à l'année d'imposition 1999 inclusivement, l'impôt sur le revenu des particuliers était calculé en fonction d'un pourcentage de l'impôt fédéral. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le gouvernement calcule l'impôt sur le revenu des particuliers selon la méthode de « l'impôt calculé sur le revenu imposable ». Cette nouvelle façon de faire accorde la souplesse nécessaire au Nouveau-Brunswick au chapitre de la politique en matière d'impôt sur le revenu des particuliers, afin de veiller à ce que le système d'imposition contribue à l'atteinte des objectifs du gouvernement sur les plans social, économique et financier.

Dans le budget de 2009-2010, il a été annoncé que la structure actuelle de l'impôt sur le revenu des particuliers à quatre taux d'imposition et à quatre tranches de revenu serait remplacée d'ici 2012 par une structure à deux taux (9 % et 12 %) et à deux tranches de revenu. Le tableau ci-dessous montre les taux provinciaux de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick de 2008 à 2010.

<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
10,12 % sur les premiers 34 836 \$	9,65 % sur les premiers 35 707 \$	9,3 % sur les premiers 36 421 \$
15,48 % sur la tranche de 34 836 \$ à 69 673 \$	14,5 % sur la tranche de 35 707 \$ à 71 415 \$	12,5 % sur la tranche de 36 421 \$ à 72 843 \$
16,80 % sur la tranche de 69 673 \$ à 113 273 \$	16,0 % sur la tranche de 71 415 \$ à 116 105 \$	13,3 % sur la tranche de 72 843 \$ à 118 427 \$
17,95 % au-dessus de 113 273 \$	17,0 % au-dessus de 116 105 \$	14,3 % au-dessus de 118 427 \$

Les montants des crédits d'impôt provincial sur le revenu et des tranches de revenu sont indexés annuellement; pour les années 2010 à 2012, ils sont indexés en fonction de l'IPC national ou à raison de 2 %, selon le plus élevé des deux.

Dans le cadre du budget de 2001-2002, le gouvernement provincial avait mis en place une réduction d'impôt applicable aux faibles revenus, qui a été accrue au fil des années. Actuellement, grâce à la réduction d'impôt applicable aux faibles revenus, les déclarants célibataires ayant un revenu maximal de 14 648 \$ et les familles ayant un revenu maximal de 25 899 \$ ne paieront aucun impôt provincial sur le revenu des particuliers pour l'année d'imposition 2010. Cette réduction améliorée de l'impôt applicable aux faibles revenus procure un allègement fiscal accru aux personnes à revenu faible ou moyen en ramenant à 3 % le taux de retrait progressif au-delà du seuil pour 2010 et les années ultérieures. Comme par les années passées, les familles à faible revenu admissibles qui ont des enfants à charge peuvent aussi recevoir la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et le supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick, qui sont calculés en fonction de leur revenu. De plus, à partir de 2010, la prestation pour personnes âgées à faible revenu a été portée à 400 \$.

Le 24 novembre 2010, le gouvernement a déposé un projet de loi qui rétablit le Programme d'aide pour l'énergie domestique (PAED). Ce programme offre une prestation de 100 \$ qui vise à aider les familles à faible revenu à faire face aux prix élevés de l'énergie. Ce programme sera en vigueur pour un an et fournira un paiement unique de 100 \$ aux familles dont le revenu est inférieur à 28 000 \$. Les gens pourront faire une demande de prestation à compter de janvier 2011.

En juin 2006, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité*. En vertu du programme ainsi créé, les gens du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs qui ont suivi un programme d'enseignement postsecondaire, peu importe où, qui ont payé des frais de scolarité après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et qui décident d'habiter et de travailler dans la province sont admissibles à un crédit de remboursement de 50 % de leurs frais de scolarité, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ (l'ancien montant de 10 000 \$ a été augmenté dans le Budget de 2009-2010). Une personne peut présenter une demande de crédit maximal de 4 000 \$ pour une année donnée, ce qui représente une augmentation de 2000 \$ par rapport au budget de 2009-2010. Le budget de 2007-2008 a modifié le programme de rabais sur

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick pour offrir un allègement fiscal aux récents diplômés des établissements postsecondaires admissibles.

Dans le budget 2009-2010, il a aussi été annoncé que les contribuables qui paient, au nom d'un proche à charge, des frais médicaux ou des dépenses associées à une incapacité peuvent les réclamer en vertu du crédit d'impôt pour frais médicaux. La somme maximale admissible pouvant être réclamée au nom d'un proche à charge au Nouveau-Brunswick est actuellement de 5 000 \$. La somme maximale admissible a été portée à 10 000 \$ à compter de l'année d'imposition 2009.

Afin d'encourager l'entrepreneuriat et d'aider les petites entreprises à obtenir des capitaux propres, le gouvernement a mis en place le 1<sup>er</sup> août 2003 un crédit d'impôt pour les investissements dans les petites entreprises. Ce crédit d'impôt donne droit à un crédit d'impôt personnel non remboursable de 30 % sur les investissements admissibles effectués par les résidents du Nouveau-Brunswick après le 1<sup>er</sup> août 2003. Le crédit est appliqué à l'impôt provincial payable par ailleurs sur le revenu des particuliers. Dans le budget de 2007-2008, le gouvernement provincial a annoncé une amélioration du programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises applicable aux demandes reçues à compter du 13 mars 2007. Les améliorations sont les suivantes : 1) la valeur de l'investissement permis pour avoir droit au crédit de 30 % a augmenté, passant de 50 000 \$ à 80 000 \$, de sorte que le montant maximal de crédit accessible à un seul investisseur est passé de 15 000 \$ à 24 000 \$; 2) les catégories d'actions émises sont élargies pour inclure les actions convertibles et privilégiées; 3) l'actif corporel net qui rend les entreprises admissibles au programme est passé de 25 à 40 millions de dollars. Le Budget de 2009-2010 a encore amélioré le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, en augmentant de 80 000 \$ à 250 000 \$ la taille de l'investissement admissible au crédit de 30 %; ainsi, le montant maximum du crédit offert à un investisseur est passé de 24 000 \$ à 75 000 \$. Le Budget a annoncé également que des modifications seraient apportées au programme afin de permettre à un plus grand nombre d'investisseurs de participer à un projet d'investissement.

Le crédit d'impôt non remboursable pour capital de risque de travailleurs du Nouveau-Brunswick vise à rendre le financement à risque plus accessible aux petites et moyennes entreprises de la province. En 2009, le programme de ce crédit d'impôt a été amélioré pour permettre un accroissement du montant admissible de l'investissement, qui a été porté de 5 000 \$ à 10 000 \$, et le taux du crédit d'impôt est passé de 15 % à 20 % pour les actions admissibles achetées après le 17 mars 2009.

Le 30 novembre 2006, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a emboîté le pas au gouvernement fédéral relativement aux changements apportés à l'imposition du revenu de dividendes en mettant en œuvre une structure de crédits d'impôt pour dividendes à deux taux. Le crédit d'impôt pour dividendes amélioré établissait alors un taux de 12 % sur les dividendes admissibles des grandes sociétés canadiennes versés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Dans le budget de 2007-2008, le gouvernement provincial a de nouveau modifié la structure à deux taux du crédit d'impôt pour dividendes annoncée en novembre 2006. Le crédit d'impôt pour les dividendes reçus d'une petite entreprise le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après est passé de 3,7 % à 5,3 %.

L'impôt sur le revenu des sociétés est calculé en pourcentage du revenu imposable des sociétés, tel qu'il est défini aux fins de l'impôt fédéral. Dans le budget 2009-2010, une réduction graduelle du taux général d'imposition du revenu a été annoncée : ce taux sera ramené de 13 % à 8 % d'ici 2012. Le tableau ci-dessous indique les taux généraux provinciaux d'imposition du revenu des sociétés de 2008 à 2010.

### **Taux général provincial d'imposition du revenu des sociétés du Nouveau-Brunswick**

<b>2008</b>	<b>2009</b> (En vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet)	<b>2010</b> (En vigueur le 1 <sup>er</sup> juillet)
13%	12%	11%

### **Taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise au Nouveau-Brunswick**

Le taux d'impôt applicable à la petite entreprise s'applique au revenu des corporations privées en activité sous contrôle canadien. Actuellement, le taux applicable aux petites entreprises du Nouveau-Brunswick est de 5 % sur la première tranche de 500 000 \$ du revenu d'entreprise active.

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le crédit d'impôt pour la recherche et le développement du Nouveau-Brunswick a été considérablement augmenté et amélioré : il était de 10 %, et non remboursable, mais il est maintenant de 15 %, remboursable, pour les dépenses qui sont admissibles au crédit d'impôt du programme fédéral de recherche scientifique et de développement expérimental. De plus, le Nouveau-Brunswick offre un crédit d'impôt remboursable de 40 % pour production cinématographique. Ce crédit s'applique aux salaires admissibles payés à des résidents du Nouveau-Brunswick. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le gouvernement a prolongé jusqu'au 31 décembre 2019 le programme de crédit d'impôt pour production cinématographique et a rehaussé le programme en lui ajoutant l'élément d'une prime régionale, comme il a été annoncé le 1<sup>er</sup> décembre 2009 dans le budget 2010-2011. L'ajout de la prime régionale de 10 % porte le crédit d'impôt pour production cinématographique du Nouveau-Brunswick à 50 % des coûts de main-d'œuvre admissibles pour les productions approuvées qui auront lieu à plus de 50 kilomètres de Moncton, de Fredericton et de Saint John. La prime régionale est une mesure d'encouragement aux productions cinématographiques réalisées hors des grands centres.

### *Impôts sur le capital*

Dans le cas des banques et des sociétés de prêts et de fiducie, le Nouveau-Brunswick applique un impôt sur le capital de 3 % sur les immobilisations dépassant 10 millions de dollars. Le gouvernement provincial administre l'impôt sur le capital visant les institutions financières. L'impôt sur le capital des sociétés financières est déductible aux fins de l'impôt, tant fédéral que provincial, sur les sociétés.

### *Taxe de vente harmonisée*

Le 1<sup>er</sup> avril 1997, le Nouveau-Brunswick a aboli sa taxe de vente provinciale au profit d'une taxe de vente harmonisée (TVH). La TVH est une taxe sur la valeur ajoutée et englobe la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et une composante provinciale de 8 %. Elle est administrée par le gouvernement fédéral et fondée sur l'assiette de la TPS. Par conséquent, elle s'applique à la totalité des produits et services assujettis à la taxe en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* fédérale. Le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le gouvernement fédéral a ramené la TPS à 6 %; il a procédé à une autre réduction le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour fixer la TPS à 5 %. Par suite de ces changements, le taux de la TVH au Nouveau-Brunswick est actuellement de 13 %.

Au titre de la TVH, les entreprises ont droit à un crédit intégral de taxe sur les intrants à l'égard de la taxe payée sur les achats liés à leurs activités. Certains produits détaxés dans le régime de la TPS le sont aussi dans le contexte de la TVH (par ex., les produits alimentaires de base). De plus, bon nombre de remboursements et de crédits sont accordés. Dans le cas des livres, un remboursement au point de vente est offert, et il correspond à la portion provinciale de la TVH, soit 8 %.

### *Taxe sur l'essence et les carburants*

La taxe sur l'essence et les carburants est de 10,7 cents le litre pour l'essence et de 16,9 cents le litre pour le carburant diesel. Afin d'accorder un allègement aux conducteurs du Nouveau-Brunswick à la pompe, la taxe provinciale sur l'essence a été réduite de 3,8 cents le litre à compter de minuit le 3 octobre 2006. Le gouvernement a aussi accordé un allègement équivalent aux conducteurs de véhicules diesel non commerciaux au moyen d'une réduction des frais annuels d'immatriculation des véhicules. Un paiement annuel de 40 \$ est versé au propriétaire du véhicule. Les paiements ont commencé pour les véhicules immatriculés pour la première fois ou dont l'immatriculation a été renouvelée après le 3 octobre 2006.

### *Taxe sur le tabac*

Afin de décourager le tabagisme et d'aider à compenser les coûts que le tabagisme impose sur le système de santé, le Nouveau-Brunswick a augmenté les taxes sur le tabac à deux reprises en 2002. Le 18 juin 2002, la taxe sur le tabac est passée de 7,25 à 9,75 cents par cigarette, de 4,95 à 7,45 cents par cylindre de tabac et de 3,99 à 6,49 cents par gramme de tabac haché fin. Le 10 décembre 2002, on a à nouveau augmenté la taxe sur le tabac, la faisant passer de 9,75 à 11,75 cents par cigarette, de 7,45 à 9,45 cents par cylindre de tabac et de 6,49 à 8,49 cents par gramme de tabac haché fin.

### *Impôt foncier*

Le Nouveau-Brunswick prélève un impôt foncier de 1,4573 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur cotisée des biens résidentiels qui ne sont pas occupés par les propriétaires. Un impôt foncier provincial de 63,15 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur cotisée s'applique aux biens résidentiels occupés par les propriétaires dans les secteurs non constitués en municipalités.

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Le gouvernement prélève aussi un impôt foncier sur les biens non résidentiels, au taux de 2,1860 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur cotisée. En plus de l'impôt foncier applicable aux biens résidentiels et non résidentiels, le gouvernement provincial exige une contribution de 1,94 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur cotisée de tout bien réel relativement au coût de l'évaluation. Des taxes municipales ou locales sont imposées pour assurer la prestation de services locaux qui ne sont pas fournis par le gouvernement provincial. Dans le cas des municipalités constituées, les taxes municipales perçues par le gouvernement provincial leur sont remises. Le gouvernement provincial garde les sommes perçues dans les secteurs non constitués en municipalités et il paie les services qui y sont offerts. Par ailleurs, des droits de 4,86 \$ par tranche de 100 \$ de la valeur cotisée sont prélevés sur les propriétés résidentielles qui ne sont pas occupées par le propriétaire ni exemptées en vertu de la *Loi sur l'évaluation*.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les sociétés de logement sans but lucratif et les associations de logement coopératif sans but lucratif admissibles peuvent bénéficier d'un allègement de l'impôt foncier applicable à leurs logements locatifs pour ménages à faible revenu.

Dans le budget 2005-2006, le gouvernement a introduit une mesure législative visant à modifier la *Loi sur l'évaluation* afin d'inciter les entreprises du secteur privé à aménager et à utiliser les biens patrimoniaux. Le programme comprend une mesure incitative visant l'impôt foncier pour les propriétaires de certains biens patrimoniaux qui entreprennent des travaux de restauration approuvés. Le propriétaire du bien patrimonial visé se voit remettre une part de l'augmentation nette des impôts fonciers provincial et municipal, qui découlera de l'augmentation de l'évaluation foncière de ce bien, et ce, pour une période de quatre années.

Le 7 juillet 2007, le gouvernement a annoncé pour les usines de papier un nouveau programme de remboursement des coûts d'électricité additionnels engendrés par la hausse des tarifs d'électricité approuvée par la Commission de l'énergie et des services publics pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008. La mesure vise également à compenser les pressions du contexte financier et des marchés. L'aide financière sera accordée sous forme de crédit d'impôt foncier provincial. Pour être admissibles au remboursement, les usines de papier devront être en activité le 31 mars 2008, elles devront produire au moins 85 % de leur rendement de l'année précédente, et elles devront n'avoir aucun arriéré au niveau de leurs impôts fonciers. Pour recevoir le remboursement durant la deuxième année, les usines devront être en activité le 31 mars 2009 et satisfaire aux mêmes critères de rendement. Le Budget de 2009-2010 a prolongé d'un an le programme de remboursement des coûts d'électricité additionnels engendrés par la hausse des tarifs d'électricité, jusqu'au 31 mars 2010.

Comme il a été annoncé le 12 mars 2010, à partir des comptes d'impôt foncier de 2010, le dégrèvement d'impôt pour les ménages à faible revenu a été renforcé de manière à prévoir : une prestation de 300 \$ pour les ménages dont le total des revenus imposables est inférieur à 22 000 \$; une prestation de 200 \$ pour les ménages dont le total des revenus imposables est de 22 000 \$ à 25 000 \$; une prestation de 100 \$ pour les ménages dont le total des revenus imposables est de 25 000 \$ à 30 000 \$. Le programme prévoyait auparavant une prestation de 200 \$ pour les familles ayant un revenu imposable de 20 000 \$ ou moins.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, le gouvernement a annoncé qu'il limiterait à 3 %, pour les années d'imposition foncière 2011 et 2012, les hausses d'évaluation foncière applicables aux biens résidentiels occupés par leurs propriétaires. Il s'agit d'une mesure provisoire prise pendant que le gouvernement collabore avec les municipalités, les districts de services locaux, les entreprises et les autres partenaires afin d'établir un nouveau système qui sera plus équitable et plus efficace à long terme.

### **Ententes fiscales fédérales-provinciales**

La *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* a été modifiée afin de mettre en œuvre certaines dispositions du budget fédéral 2009-2010. Les modifications ont reçu la sanction royale le 12 mars 2009. Elles ont défini les paiements de péréquation fiscale aux provinces pour l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 et ont modifié la méthode de calcul des paiements de péréquation fiscale pour les années qui suivront. Des modifications ont aussi été apportées à la méthode de calcul du Transfert canadien en matière de santé pour chaque exercice de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2014.

#### *Paiements de péréquation fiscale*

Le Nouveau-Brunswick est l'une des six provinces qui reçoivent des paiements de péréquation du gouvernement fédéral. Le programme de péréquation aide les provinces à offrir des services publics raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Le paiement de péréquation reçu par le Nouveau-Brunswick s'est élevé à

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

1 583,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et à 1 689,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Les paiements de péréquation fiscale représentaient 23,8 % des recettes totales au compte ordinaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et 25,9 % des recettes totales au compte ordinaire pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

*Transfert canadien en matière de santé (« TCS ») et Transfert canadien en matière de programmes sociaux (« TCPS »)*

En 2009-2010, le gouvernement fédéral a fourni un financement annuel par l'intermédiaire du TCS, du TCPS et de divers fonds uniques pour le soutien des soins de santé, de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, du développement de la petite enfance, ainsi que de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, destinés aux provinces et aux territoires. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, les transferts importants en matière de santé et de programmes sociaux ont totalisé 804,1 millions de dollars, ce qui représentait 12,1 % du total des revenus ordinaires. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, les transferts importants en matière de santé et de programmes sociaux ont totalisé 822,3 millions de dollars, ce qui représentait 12,6 % du total des revenus ordinaires. Le TCS sera attribué sur une base égale par habitant à compter de 2014-2015, lors de l'expiration de la loi actuelle comprenant le Plan décennal pour consolider les soins de santé.

*Programme de stabilisation fiscale*

Aux termes du Programme de stabilisation fiscale, le gouvernement fédéral peut faire des paiements inconditionnels à une province si les revenus totaux de cette province, selon la définition fédérale, diminuent par rapport à ceux de l'année précédente à cause d'un ralentissement de l'activité économique.

**Dépenses importantes au compte ordinaire**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, les dépenses réelles au compte ordinaire du gouvernement provincial ont été de 7 132,7 millions de dollars, soit une augmentation de 4,8 % par rapport à celles de l'exercice financier terminé le 31 mars 2009. La hausse nette de 326,3 millions de dollars découle de diverses augmentations, y compris des fonds pour les soins de santé, l'éducation, le développement économique, les enfants, la jeunesse et les personnes âgées. Le budget total prévu pour les dépenses au compte ordinaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 est de 7 333,0 millions de dollars.

**DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE**

	<b>Exercice terminé le 31 mars</b>				<b>Prévisions</b>
	<b><u>2007</u></b>	<b><u>2008</u></b>	<b><u>2009</u></b>	<b><u>2010</u></b>	<b><u>2011</u></b>
		(en millions de dollars)			
Gouvernement central	611,8	704,7	764,2	758,6	839,5
Développement économique	158,5	163,1	210,3	213,8	181,3
Éducation	1 204,2	1 199,9	1 229,0	1 360,9	1 519,8
Travail et emploi	120,2	245,8	243,2	273,5	146,6
Développement social	808,3	894,6	932,5	965,8	989,4
Santé	1 941,6	2 112,5	2 262,7	2 406,3	2 468,7
Services de protection	220,8	170,9	205,7	188,3	184,2
Ressources	179,9	160,8	150,8	159,9	161,5
Service de la dette publique	559,3	576,8	602,5	616,6	634,4
Transports	<u>168,1</u>	<u>193,5</u>	<u>205,5</u>	<u>189,0</u>	<u>172,3</u>
	<u>5 972,7</u>	<u>6 422,6</u>	<u>6 806,4</u>	<u>7 132,7</u>	<u>7 297,8</u>

### *Développement économique*

Les dépenses reliées au développement économique, qui s'élèvent à 181,3 millions de dollars, représentent 2,5 % des dépenses totales prévues au budget de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011. Elles sont réparties de la façon suivante : Entreprises Nouveau-Brunswick (41,9 millions de dollars), Société de développement régional (94,8 millions de dollars), Tourisme et Parcs (27,1 millions de dollars) et une section du gouvernement général (17,5 millions de dollars).

### *Éducation*

Dans son budget de l'exercice se terminant le 31 mars 2011, le gouvernement provincial a prévu la somme de 1 519,8 millions de dollars (20,8 % du total des prévisions de dépenses) pour les dépenses dans le secteur de l'éducation. Cette somme correspond aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et secondaires évaluées au total à 994,6 millions de dollars, aux subventions de fonctionnement pour les universités estimées à 260,5 millions de dollars, aux subventions et aux coûts évalués à 150,6 millions de dollars pour l'organisme de service spécial du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et aux dépenses évaluées à 114,1 millions de dollars pour des activités du gouvernement général.

### *Travail et emploi*

Les dépenses ayant trait au développement de l'emploi et au travail, qui se chiffrent à 146,6 millions de dollars, représentent 2,0 % des dépenses totales prévues au budget pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011. Elles correspondent aux dépenses du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (146,0 millions de dollars) et d'une section du gouvernement général (0,6 million de dollars).

### *Développement social*

Les dépenses prévues au budget de l'exercice se terminant le 31 mars 2011 s'élèvent à 989,4 millions de dollars (13,6 % du total des dépenses prévues au budget). Les programmes compris dans ce poste comprennent notamment le programme de la sécurité du revenu, des fonds pour les personnes en foyer de soins ou en foyer de soins spéciaux, et de l'aide pour permettre aux personnes et aux familles à trouver ou à conserver un logement convenable à un prix raisonnable et abordable.

### *Santé*

Le gouvernement provincial paie les frais d'exploitation des hôpitaux publics agréés afin de couvrir les coûts des services hospitaliers qui y sont offerts. Il assure aussi le fonctionnement d'un plan de paiement de services médicaux complets (régime d'assurance-maladie), en vertu duquel sont payés les frais des services médicaux admissibles pour les résidents inscrits. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, les dépenses reliées aux services de santé sont évaluées à 2 468,7 millions de dollars, soit 33,8 % des dépenses totales prévues au budget.

### *Services de protection*

Les dépenses relatives aux services de protection, qui s'élèvent à 184,2 millions de dollars, représentent 2,5 % des dépenses totales budgétées pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011. Elles correspondent aux dépenses du ministère de la Justice et de la Consommation (39,6 millions de dollars), du Bureau du procureur général (16,8 millions de dollars), du ministère de la Sécurité publique (125,7 millions de dollars) et d'une section du gouvernement général (2,1 millions de dollars).

### *Secteur des ressources*

Les dépenses du secteur des ressources prévues au budget s'élèvent à 161,5 millions de dollars et elles représentent 2,2 % des dépenses totales inscrites au budget de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011. Elles se composent des dépenses du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture (36,2 millions de dollars), du ministère de l'Environnement (11,8 millions de dollars), du ministère des Pêches (4,7 millions de dollars), du ministère des Ressources naturelles (84,7 millions de dollars), du ministère de l'Énergie (3,1 millions de dollars), de l'Agence d'efficacité et de conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick (17,7 millions de dollars) et d'une section du gouvernement général (3,3 millions de dollars).

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

*Transports*

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, le gouvernement provincial a inscrit une somme de 172,3 millions de dollars au budget pour la planification, la conception et l'entretien des routes et l'exploitation des services de traversiers, ce qui représente 2,4 % des dépenses totales budgétées.

*Gouvernement central*

Les dépenses du gouvernement central, qui sont évaluées à 839,5 millions de dollars pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, représentent 11,5 % des dépenses totales prévues au budget. Elles se composent des dépenses du ministère des Finances (12,4 millions de dollars), du ministère de l'Approvisionnement et des Services (116,8 millions de dollars), du ministère des Gouvernements locaux (119,7 millions de dollars), du gouvernement général (339,5 millions de dollars), du ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport (18,5 millions de dollars), d'autres organismes centraux (47,7 millions de dollars) et des entités consolidées (184,9 millions de dollars).

*Service de la dette publique*

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, le montant estimatif de 634,4 millions de dollars relatif au service de la dette du gouvernement provincial, y compris les frais d'intérêts, les coûts des opérations de change, l'amortissement et les autres dépenses de gestion de la dette, représente 8,7 % des dépenses totales prévues.

**Dépenses nettes en capital**

Le tableau suivant montre les dépenses brutes en capital pour les quatre exercices financiers terminés le 31 mars 2010 et les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011. On y trouve aussi les sommes totales recouvrées en vertu d'ententes de partage des coûts avec le gouvernement fédéral.

**DÉPENSES NETTES EN CAPITAL**

	Exercice terminé le 31 mars				Prévisions budgétaires <u>2011</u>
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	
	(en millions de dollars)				
<b>Dépenses</b>					
Ponts	33 870	25 086	48 317	59 207	83 312
Développement économique et régional	17 830	15 925	16 294	22 715	29 950
Routes	206 842	697 640	270 610	311 362	340 070
Hôpitaux	92 018	66 090	42 971	66 364	79 335
Subventions d'équipement aux universités	-	-	-	30 000	15 000
Autres bâtiments publics	12 214	19 459	27 659	86 654	232 204
Parcs permanents	3 406	1 750	6 100	4 220	500
Écoles	56 402	33 116	41 425	52 163	95 650
Véhicules	7 610	12 428	17 781	8 722	16 000
Subventions pour la lutte contre la pollution de l'eau	237	-	-	-	-
Autres	<u>2 392</u>	<u>3 311</u>	<u>3 825</u>	<u>4 659</u>	<u>4 034</u>
	<u>432 821</u>	<u>874 805</u>	<u>474 982</u>	<u>646 066</u>	<u>896 055</u>
<b>Recouvrements</b>					
Recouvrements du Canada					
Développement économique et régional	-	-	22 130	1 024	-
Routes	27 307	151 585	18 868	49 670	53 802
Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires	678	-	3 300	18 119	-
Autres	-	-	-	-	<u>6 275</u>
	<u>27 984</u>	<u>151 585</u>	<u>44 298</u>	<u>68 813</u>	<u>60 077</u>

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Autres recouvrements	<u>951</u> <u>28 935</u>	<u>2 221</u> <u>153 806</u>	<u>3 788</u> <u>48 086</u>	<u>15 679</u> <u>84 492</u>	<u>6 815</u> <u>66 892</u>
<b>Dépenses nettes en capital</b>	<u>403 886</u>	<u>720 999</u>	<u>426 896</u>	<u>561 574</u>	<u>829 163</u>

### **Organismes de service spéciaux**

Des recettes peuvent être générées par les organismes de service spéciaux ou découler de virements d'autres comptes budgétaires. Les dépenses engagées par les organismes pour la prestation de leurs programmes sont soit des dépenses en capital, soit des dépenses de fonctionnement. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, les recettes brutes des divers organismes sont évaluées à 407,9 millions de dollars et leurs dépenses, à 407,7 millions de dollars.

### **Prêts et avances**

Le gouvernement cherche à promouvoir le développement économique par l'entremise d'une aide financière au secteur industriel. Une telle aide est principalement acheminée par l'entremise d'Entreprises Nouveau-Brunswick, du ministère des Services familiaux et communautaires et de Gestion provinciale ltée. Elle peut prendre la forme de prêts remboursables, de garanties d'emprunts bancaires ou d'émissions d'obligations, ou de placements en actions. Les fonds nécessaires pour les prêts et les avances remboursables sont alloués chaque année par l'Assemblée législative et ils sont inclus dans les besoins d'emprunt annuels du gouvernement. Les provisions pour les créances douteuses et les créances irrécouvrables sont passées en revue une fois par année, et les soldes nets, soit les prêts et les avances moins les provisions, figurent dans les comptes du gouvernement.

#### *Entreprises Nouveau-Brunswick*

Il incombe au ministre d'Entreprises Nouveau-Brunswick de fournir l'aide prévue en vertu de la *Loi sur le développement économique*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches* :

En vertu de la *Loi sur le développement économique*, le ministre a le pouvoir de fournir une aide financière afin de favoriser l'établissement ou le développement de secteurs industriels et d'y contribuer, selon des modalités déterminées par le lieutenant-gouverneur en conseil. Au 31 mars 2010, les prêts et les garanties consentis en vertu de la *Loi sur le développement économique* se chiffraient approximativement à 450,8 millions de dollars. La provision pour créances douteuses relative à ces prêts et à ces garanties s'élevait à 204,5 millions de dollars.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole*, une aide est prévue pour les agriculteurs et les entreprises connexes au secteur de l'agriculture en accordant des prêts, des subventions et des garanties d'emprunts afin d'augmenter les revenus et de favoriser l'emploi dans les régions rurales de la province. Au 31 mars 2010, l'encours des prêts et des garanties d'emprunts s'élevait à 17,5 millions de dollars. La provision pour créances douteuses totalisait 9,0 millions de dollars.

En vertu de la *Loi sur le développement des pêches*, une aide financière est offerte aux pêcheurs, principalement par voie de prêts directs, afin de leur permettre d'acheter un navire de pêche et le matériel nécessaire et d'en assurer l'exploitation. Au 31 mars 2010, l'encours des prêts et des garanties d'emprunts s'élevait à 44,1 millions de dollars. La provision pour créances douteuses se chiffrait à 33,9 millions de dollars.

#### *Gestion provinciale ltée*

Gestion provinciale ltée (GPL) est une entreprise néo-brunswickoise à laquelle le gouvernement provincial fait appel pour acheter des actions d'entreprises industrielles situées dans la province. GPL appartient entièrement au gouvernement provincial. Au 31 mars 2010, une somme de 2,6 millions de dollars lui avait été prêtée par ce dernier. La provision pour créances douteuses relative aux prêts consentis à GPL totalisait environ 2,6 millions de dollars.

### *Développement social*

Les politiques du gouvernement en matière de logement relèvent du ministère des Services familiaux et communautaires. Des prêts sont consentis en vertu de la *Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick*. Au 31 mars 2010, ceux-ci totalisaient 35,9 millions de dollars. La provision pour créances douteuses relative à ces prêts totalisait 3,8 millions de dollars. Conformément aux recommandations de l'ICCA, les prêts à être remboursés par voie d'affectation future de crédits provinciaux sont imputés aux charges au moment de l'émission.

### *Éducation postsecondaire et Formation*

Le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation administre le Programme d'aide financière aux étudiants, lequel fournit un soutien financier aux résidents du Nouveau-Brunswick qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Au 31 mars 2010, le total de prêts étudiants impayés s'élevait à 391,0 millions de dollars. La provision pour créances douteuses relatives à ces prêts s'est chiffrée au total à 80,7 millions de dollars.

## **FINANCEMENT**

### **Besoins d'emprunt**

Conformément aux recommandations de l'ICCA, les prêts et avances nets, les versements au fonds d'amortissement et la différence entre l'apport en espèces aux caisses de retraite et les sommes dépensées, ainsi que plusieurs autres éléments relativement mineurs, ne sont pas compris dans le budget, vu qu'il s'agit d'éléments non budgétaires. Les besoins d'emprunt liés au budget et aux éléments susmentionnés se sont élevés à 1 177,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et sont estimés à 1 790,9 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

### **Emprunts auprès d'organismes gouvernementaux**

Au cours des dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a contracté des emprunts auprès d'un organisme gouvernemental, soit le Régime de pensions du Canada (« RPC »).

Le RPC est un régime de pensions national à participation obligatoire auquel adhèrent toutes les provinces, à l'exception du Québec. Lorsque le régime génère des excédents, les fonds excédentaires sont investis sur les marchés financiers. Dans le passé, des sommes ont servi à acheter des valeurs mobilières non négociables émises par le gouvernement fédéral, les provinces participantes et des sociétés de la Couronne dont la dette est garantie par une province, à un taux établi en fonction des coûts d'emprunts à long terme du gouvernement fédéral sur les marchés financiers. En vertu de modifications apportées au RPC en 1998, les fonds qui sont ajoutés à la caisse peuvent servir à acheter des actions sur les marchés intérieurs et étrangers, et les obligations provinciales déjà émises au nom du fonds d'investissement du RPC peuvent être reconduites une fois à l'échéance aux taux du marché en vigueur dans la province. Au 31 mars 2010, la partie non remboursée des emprunts contractés par le Nouveau-Brunswick auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada s'élevait à 834,3 millions de dollars.

### **Emprunts sur les marchés financiers**

Au 31 mars 2010, l'encours des emprunts contractés par le gouvernement provincial auprès d'autres sources que le RPC en vue de la réalisation des objectifs provinciaux totalisait 9 635,9 millions de dollars. Ces sommes ont été obtenues par l'émission et la vente de débetures et de billets libellés en dollars canadiens et américains. Ce montant ne comprend pas un emprunt de 4 217,1 millions de dollars contracté au nom de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (« CFENB »).

### **Tendance et répartition des emprunts**

La tendance et la répartition des montants et des sources du financement annuel par emprunt du gouvernement provincial au cours des cinq derniers exercices financiers sont illustrées ci-dessous.

**DETTE CONSOLIDÉE**

Exercice terminé le 31 mars

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars)				
<b>Dettes au titre du Régime de pensions du Canada</b>	834,3	834,3	834,3	834,3	834,3
<b>Provenance publique</b>					
Dettes aux fins provinciales	8 108,1	8 438,5	8 627,4	9 293,3	9 635,9
Avances à Énergie NB (CFENB)	<u>3 261,5</u>	<u>3 709,1</u>	<u>3 602,9</u>	<u>4 177,1</u>	<u>4 217,1</u>
Total	<u>12 203,9</u>	<u>12 981,9</u>	<u>13 064,6</u>	<u>14 304,7</u>	<u>14 687,3</u>

**Croissance de la dette consolidée**

Les tableaux suivants présentent le taux de variation de l'encours de la dette consolidée aux fins provinciales ainsi que des rapports entre cette croissance et certains indicateurs économiques. Les tableaux suivants illustrent le taux de changement de la dette consolidée de la province en cours et présentent certains ratios reliant cet accroissement aux indicateurs économiques. Ces tableaux n'incluent pas les 400 millions de dollars empruntés durant l'exercice financier 2006 pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, les 560 millions de dollars empruntés durant l'exercice financier 2007, les 305 millions de dollars empruntés durant l'exercice financier 2008 ni les 620 millions de dollars empruntés durant l'exercice financier 2009, ni non plus les 550 millions de dollars empruntés durant l'exercice financier 2010 au nom de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement provincial est tenu par la loi de verser annuellement dans un fonds d'amortissement l'équivalent en dollars canadiens d'au moins 1 % de la dette consolidée totale aux fins provinciales. La politique actuelle du gouvernement consiste à verser annuellement dans le fonds d'amortissement une somme correspondant à 1,5 % de la dette consolidée aux fins provinciales. Les versements au fonds sont placés dans des valeurs approuvées, y compris des obligations émises ou garanties par le gouvernement provincial. Les intérêts générés par ces placements sont ajoutés au fonds d'amortissement et réinvestis dans des valeurs approuvées. Au 31 mars 2010, la valeur du fonds d'amortissement applicable à la dette émise pour la réalisation d'objectifs provinciaux s'élevait à 4 192,9 millions de dollars. Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2010, les revenus de placements détenus pour rembourser la dette aux fins provinciales se sont chiffrés à 216,4 millions de dollars.

**Encours de la dette nette consolidée aux fins provinciales<sup>1</sup>**

(en millions de dollars, sauf mention contraire)

<u>Au</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Francs</u>		<u>Valeur du fonds</u>	<u>Dettes</u>	<u>Variation par</u>
<u>31 mars</u>	<u>canadiens</u>	<u>américains</u>	<u>suisses</u>	<u>Total</u> <sup>2</sup>	<u>d'amortissement</u>	<u>consolidées</u>	<u>rapport à</u>
						<u>aux fins</u>	<u>l'exercice</u>
						<u>provinciales</u>	<u>précédent (%)</u>
2006	7 954,6	650	100,0	8 942,4	3 984,0	4 958,4	7,3
2007	7 909,9	1 064,5	0,0	9 272,8	3 968,2	5 304,6	7,0
2008	8 624,6	764,5	0,0	9 461,7	4 161,9	5 299,8	(0,1)
2009	8 922,7	764,5	300,0	10 127,6	4 159,9	5 967,7	12,6
2010	9 314,2	764,5	300,0	10 470,2	4 192,9	6 277,3	5,2

<sup>1</sup> Les titres d'emprunt émis en monnaies étrangères qui sont couverts sont présentés dans la monnaie dans laquelle ils font l'objet d'opérations de couverture, aux taux de change établis en vertu de telles opérations de couverture.

<sup>2</sup> Les titres d'emprunt payables en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change de fin d'exercice ou, s'ils font l'objet d'opérations de couverture, aux taux de change établis en vertu de telles opérations de couverture.

**Statistiques comparatives concernant la dette**

**Exercice terminé le 31 mars**

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars, sauf mention contraire)				
Produit intérieur brut au prix du marché	24 716	25 847	27 044	27 376	27 497
Revenu personnel	20 553	21 368	22 508	23 708	24 298
Recettes au compte ordinaire	5 921	6 241	6 544	6 655	6 519
Dette nette consolidée	4 958	5 305	5 300	5 968	6 277
En % du produit intérieur brut	20,1	20,5	19,6	21,8	22,8
En % du revenu personnel	24,1	24,8	23,5	25,2	25,8
En % des recettes au compte ordinaire	83,7	85,0	81,0	89,7	96,3

Les recettes au compte ordinaire et la dette nette consolidée ont trait aux exercices financiers se terminant le 31 mars de chaque année. Les montants relatifs au produit intérieur brut et au revenu personnel se rapportent à l'année civile se terminant le 31 décembre de l'année précédente.

**Tableau d'échéance de la dette consolidée pour fins provinciales  
pour les titres en circulation au 31 mars 2010**  
(en millions de dollars<sup>1</sup>)

<u>Exercice terminé le 31 mars</u>	<u>Dollars canadiens</u>	<u>Dollars américains</u>	<u>CHF</u>	<u>Total en dollars canadiens<sup>2</sup></u>
2011	440,4	-		440,4
2012	908,5	-		908,5
2013	803,2	100,0		904,8
2014	879,4	100,0		981,0
<u>2015</u>	<u>550,0</u>	<u>-</u>		<u>550,0</u>
2011-2015	3 581,5	200,0		3 784,7
2016-2020	2 196,9	414,5	300,0	3 003,0
2021-2025	339,3	150,0		486,0
2026-2030	519,2	-		519,2
2031-2035	550,0	-		550,0
2036-2042	<u>2 127,3</u>	<u>-</u>		<u>2 127,3</u>
Total	<u>9 314,2</u>	<u>764,5</u>	<u>300,0</u>	<u>10 470,2</u>

<sup>1</sup> Les titres d'emprunt émis en monnaies étrangères qui sont couverts sont présentés dans la monnaie dans laquelle ils font l'objet d'opérations de couverture, aux taux de change établis en vertu de telles opérations de couverture.

<sup>2</sup> Les titres d'emprunt payables en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change de fin d'exercice ou, s'ils font l'objet d'opérations de couverture, aux taux de change établis en vertu de telles opérations de couverture.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, le gouvernement provincial a emprunté 1 640,4 millions de dollars.

**Dette non consolidée**

Comme le gouvernement provincial utilise la méthode de la comptabilité d'exercice, les dépenses sont imputées à l'exercice au cours duquel elles sont engagées, quelle que soit la date de paiement, d'où l'établissement de comptes créditeurs et de charges à payer. Une telle dette non consolidée n'est pas garantie par des titres d'emprunt.

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Au 31 mars 2010, la dette non consolidée du gouvernement provincial était la suivante :

**Au 31 mars 2010**  
(en millions de dollars)

Avances bancaires et emprunts à court terme	1 313,1
Dépôts fiduciaires	98,7
Comptes créditeurs et charges à payer	2 100,3
Recettes différées	<u>428,7</u>
Total de la dette non consolidée	3 940,8

Cette dette non consolidée est compensée en partie par des éléments d'actif du gouvernement provincial d'une valeur de 2 432,7 millions de dollars, soit 780,2 millions de dollars d'encaisse et de placements à court terme, 427,0 millions de dollars de comptes débiteurs et d'avances, 1 050,2 millions de dollars de taxes à recevoir, 72,1 millions de dollars de stocks et 103,2 millions de dollars de frais payés d'avance et reportés.

**Passif éventuel**

Le tableau suivant résume le passif éventuel au 31 mars 2010, en précisant les montants comparatifs au 31 mars 2009 :

**Au 31 mars**

**2009      2010**  
(en millions de dollars)

Emprunts bancaires		
En vertu de diverses lois	128,8	130,0
Moins : provision pour pertes éventuelles	<u>40,6</u>	<u>39,9</u>
Total du passif éventuel	<u>88,2</u>	<u>90,1</u>

En raison de l'adoption de la définition « d'entité comptable » recommandée par le CCSP de l'ICCA, les garanties relatives à la dette de la CFENB et de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ne sont pas comprises dans le tableau précédent. Ces garanties sont les suivantes :

**Au 31 mars**

**2009      2010**  
(en millions de dollars)

Obligations, débentures et billets		
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	612,9	687,1
Prêts de la Commission d'énergie du Nord canadien à Énergie NB	<u>0,7</u>	<u>0,3</u>
	613,6	687,4
Moins : fonds d'amortissement	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
	613,6	687,4
Intérêts courus <sup>1</sup>	<u>8,4</u>	<u>9,4</u>
Total	<u>622,0</u>	<u>696,8</u>

<sup>1</sup> La dette libellée en monnaies étrangères et les intérêts courus sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

### Dossier de remboursement de la dette

Le gouvernement provincial a toujours remboursé dans les moindres délais et de manière complète à l'échéance le capital, les primes de remboursement, le cas échéant, et les intérêts relatifs à chaque obligation qu'il a émise ou garantie, dans l'unité monétaire ayant cours légal dans le pays où ces sommes sont payables au moment du versement, sous réserve de toute restriction précisée dans les lois ou les règlements et applicable en temps de guerre quant à l'interdiction de commercer avec l'ennemi.

### CONSOLIDATION DE LA DETTE DU SECTEUR PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La CFENB, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick et les municipalités sont les seules entités du secteur public autres que le gouvernement provincial qui ont une dette non amortie. Toutes les municipalités à l'exception de la ville de Saint John sont tenues d'obtenir l'approbation du gouvernement provincial avant d'emprunter des sommes en vue d'engager des dépenses en capital.

#### Dettes consolidées du secteur public du Nouveau-Brunswick

(en millions de dollars)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick	Dettes consolidées	10 470,2
	Moins : fonds d'amortissement	<u>4 192,9</u>
		<u>6 277,3</u>
Municipalités	Dettes consolidées	<u>687,1</u>
Total de la dette du secteur public		<u>6 964,4</u>

Dans le tableau précédent, l'information relative au gouvernement provincial correspond aux données au 31 mars 2010 et celle relative aux municipalités représente l'encours au 31 décembre 2009. Les montants correspondant au gouvernement provincial ne comprennent pas le passif éventuel relatif au cautionnement des obligations d'Énergie NB (et assumé par la CFENB) (montant net de 0,3 million de dollars). Un montant de 3 853,0 millions de dollars (après déduction du fonds d'amortissement de 364,1 millions de dollars) emprunté par le gouvernement provincial et assumé par la CFENB. Cette dette est remboursée à même les recettes d'exploitation de la CFENB plutôt que celles du gouvernement provincial.

## DETTE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC

La *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* établit un régime en vertu duquel des prestations de retraite sont versées à la plupart des employés du gouvernement et à certains employés de conseils ou d'établissements affiliés au gouvernement provincial ou aux conjoints survivants et aux personnes à charge mineures. En moyenne, les employés versent approximativement 6,0 % de leurs traitements dans la caisse de retraite des services publics. Environ 9 123 employés actifs du gouvernement provincial cotisent au régime. Le gouvernement provincial et d'autres employeurs désignés sont tenus de verser à la caisse un montant qui, combiné aux cotisations des employés, est suffisant pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice. S'il arrive que la caisse soit insuffisante pour satisfaire à la totalité des obligations au titre du régime de retraite, la différence y est versée à même les recettes au compte ordinaire du gouvernement provincial. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, le gouvernement provincial a versé 46,9 millions de dollars à titre de cotisations de l'employeur pour services courants, et celles-ci s'élèveront approximativement à 42,2 millions de dollars durant l'exercice se terminant le 31 mars 2011. La valeur marchande de la caisse de retraite se chiffrait à 4 604,6 millions de dollars au 31 mars 2010.

Par suite de l'évaluation actuarielle de la caisse de retraite des services publics du 1<sup>er</sup> avril 2009 à des fins de financement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et trois autres employeurs désignés ont commencé à faire des paiements spéciaux afin de réduire le passif non capitalisé de 1 160,0 millions de dollars. La part du gouvernement sera de 49,7 millions de dollars, tandis que les trois employeurs désignés verseront collectivement 13,5 millions de dollars au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011 (le gouvernement a versé 48,0 millions de dollars et les trois employeurs désignés ont cotisé ensemble 13,0 millions de dollars au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010).

La *Loi sur la pension de retraite des enseignants* établit un régime en vertu duquel des prestations de retraite sont versées aux enseignants à la retraite ou aux conjoints survivants et aux personnes à charge mineures. En moyenne, les enseignants visés versent approximativement 7,8 % de leurs salaires à la caisse de retraite des enseignants. Environ 8 101 employés actifs cotisent au régime. Le gouvernement provincial est tenu de verser des cotisations égales à celles des employés. S'il arrive que la caisse de retraite soit insuffisante pour satisfaire à la totalité des obligations découlant du régime de retraite, la différence y est versée à même les recettes au compte ordinaire du gouvernement provincial. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, le gouvernement provincial a versé 41,7 millions de dollars à titre de cotisations de l'employeur pour services courants, et celles-ci s'élèveront approximativement à 43,4 millions de dollars durant l'exercice se terminant le 31 mars 2011. La valeur marchande de la caisse de retraite se chiffrait à 3 713,8 millions de dollars au 31 mars 2010.

Par suite de l'évaluation actuarielle de la caisse de retraite des enseignants le 1<sup>er</sup> avril 2009 à des fins de financement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a commencé à faire des paiements spéciaux afin de réduire le passif non capitalisé de 1 113,4 millions de dollars. Ces paiements spéciaux se chiffreront à 91,9 millions de dollars au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011 (ils étaient de 88,6 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010).

Au 1<sup>er</sup> avril 2010, l'excédent actuariel du Régime de pension de retraite dans les services publics, établi selon les hypothèses comptables, était de 234,9 millions de dollars, tandis que le Régime de retraite des enseignants affichait un passif actuariel de 406,2 millions de dollars.

Voici les hypothèses actuarielles les plus importantes utilisées pour préparer les états financiers :

	<u>Long terme</u>
Taux d'actualisation des salaires	3 % assujetti à un gel des salaires de deux ans et aux hausses de salaire à la promotion
Taux de rendement réel	4,50 %
Inflation	2,50 %

Au 31 mars 2010, les états financiers du Nouveau-Brunswick montrent un excédent de 115,3 millions de dollars pour le Régime de pension de retraite dans les services publics et de 252,7 millions de dollars pour le Régime de retraite des enseignants. La différence entre le passif actuariel et le passif établi selon les états financiers est principalement due au fait

### *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

que les normes comptables exigent que les gains actuariels soient amortis sur une période correspondant au nombre moyen estimatif d'années de travail qu'il reste aux employés.

Le gouvernement provincial est le répondant de trois régimes de retraite distincts visant les employés des districts scolaires, dont les actifs totaux s'élèvent à 298 millions de dollars. Les exercices financiers de ces régimes prennent fin le 31 décembre. Au total, le passif actuariel se chiffrait à environ 28,2 millions de dollars, et l'excédent comptable était de 20,9 millions de dollars. S'il arrive que l'un de ces régimes se trouve en situation déficitaire, le gouvernement provincial est tenu d'y cotiser la somme nécessaire pour qu'il soit en mesure de s'acquitter de toutes ses obligations. En 2010-2011, le gouvernement y fera des paiements spéciaux totalisant 3,2 millions de dollars.

Le gouvernement provincial est le répondant des régimes de retraite pour les juges de la Cour provinciale, les députés de l'Assemblée législative et l'ombudsman. Au 31 mars 2010, la valeur actuarielle totale du passif non capitalisé s'élevait à 70.1 millions de dollars, alors que sa valeur comptable était de 64,6 millions de dollars.

Le gouvernement provincial cotise aussi aux régimes de retraite de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick, des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP, et des employés à temps partiel et saisonniers. Ses cotisations correspondent à un pourcentage fixe de la rémunération versée aux employés, sans autres obligations financières.

#### **Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick**

En 1996, une loi établissant la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick a été promulguée. Cette société agit à titre de fiduciaire du Régime de pension de retraite dans les services publics, du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des juges de la Cour provinciale.

## CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK

Énergie NB a été établie à titre de société de la Couronne de la province en 1920 grâce à la proclamation de la *Loi sur l'énergie électrique*.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a proclamé la *Loi sur l'électricité*, qui a mené à la réorganisation d'Énergie NB et à la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Le groupe d'entreprises Énergie NB a été maintenu sous la forme d'une corporation de portefeuille et de quatre entreprises d'exploitation :

la *Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (Holding Énergie NB)*, qui assure aux filiales l'orientation stratégique, la gouvernance et le soutien en matière de communications, de finances, de ressources humaines, de services juridiques et de gouvernance – elle offre également des services partagés sur la base de récupération des coûts;

la *Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick (Production Énergie NB)*<sup>1</sup>, qui exploite et entretient les centrales alimentées au pétrole, à l'énergie hydraulique, au charbon et au diesel;

la *Corporation Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick (Énergie nucléaire NB)*, qui exploite la centrale de Point Lepreau;

la *Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick (Transport Énergie NB)*, qui exploite et entretient le réseau de transport;

la *Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB (Distribution Énergie NB)*, qui exploite et entretient le réseau de distribution – Distribution Énergie NB est désignée comme le fournisseur de services du Nouveau-Brunswick en vertu d'un contrat type et se doit de fournir des services aux clients résidentiels, commerciaux, en gros et industriels de partout dans la province.

Le groupe Énergie NB fournit aux résidents du Nouveau-Brunswick de l'électricité au tarif le plus faible possible de manière sécuritaire, fiable et soucieuse de l'environnement. L'électricité est produite à 14 installations et acheminée par des lignes de transport, des sous-stations et des postes à plus de 383 000 clients directs et indirects au Nouveau-Brunswick. De plus, le groupe exporte de l'électricité en Nouvelle-Angleterre, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Au 31 mars 2010, le groupe produisait de l'électricité à 14 centrales alimentées à l'énergie hydraulique, au charbon, au mazout et au diesel, ayant une puissance installée nette de 3 142 mégawatts, soit 1 742 mégawatts provenant des centrales thermiques, 893 mégawatts provenant des centrales hydroélectriques et 525 mégawatts provenant des turbines à combustion. Lorsque la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau sera terminée, sa capacité de production nette de 660 mégawatts s'ajoutera à la puissance nette totale. Les dépenses brutes d'investissement dans les centrales au 31 mars se chiffraient à 4 364<sup>3</sup> millions de dollars.

Au 31 mars 2010, le groupe Énergie NB entretenait 6 841 km de lignes de transport et 20 595 km de lignes de distribution, ce qui a représenté des dépenses brutes d'investissement de 358<sup>2</sup> millions et de 825<sup>2</sup> millions de dollars respectivement. Le groupe a aussi engagé des dépenses brutes d'investissement de 512<sup>2</sup> millions de dollars pour les postes et les sous-stations.

Transport Énergie NB possède d'importantes installations d'interconnexion pour tirer parti de sa position géographique favorable, puisque la province est située entre les deux très grands réseaux d'énergie électrique au Québec et en Nouvelle-Angleterre d'une part et les deux autres provinces maritimes d'autre part. Au 31 mars 2010, la capacité d'interconnexion était la suivante :

<sup>1</sup> Production Énergie NB a la propriété exclusive de deux filiales :

- la Corporation Coleson Cove Énergie Nouveau-Brunswick (Colesonco), qui possède et exploite la centrale de Coleson Cove, dont la capacité de production de 972 MW est comprise dans la capacité totale de Production Énergie NB;
- Mine Reclamation Inc. (nouveau nom de NB Coal Limited). La raison sociale a été modifiée en janvier 2010 dans le but de gérer le reste de l'actif de NB Coal.

<sup>2</sup> Les coûts des travaux de construction en cours sont exclus.

## CAPACITÉ D'INTERCONNEXION

<u>Réseau d'électricité</u>	<u>Mégawatts (MW)</u>	
	<u>Importation</u>	<u>Exportation</u>
Québec	1 019	770
Nouvelle-Angleterre	716	1 120
Nouvelle-Écosse	350	300
Île-du-Prince-Édouard	124	222
Total	<u>2 209</u>	<u>2 412</u>

Production Énergie NB exporte de l'énergie vers le nord de l'État du Maine et en Nouvelle-Angleterre en vertu de permis d'exportation de l'Office national de l'énergie qui expirent durant la période 2016-2017.

### Développement des affaires

Les faits importants suivants ont eu des répercussions sur les bilans financiers du groupe en 2009-2010 :

#### *Projet de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau*

En juillet 2005, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé sa décision d'appuyer la recommandation du conseil d'administration de remettre en état la centrale de Point Lepreau, en partenariat avec Énergie atomique Canada limitée (EACL). La remise en état prolongera d'environ 25 ans la vie de la centrale, fournissant au groupe de l'électricité générée par une source de carburant qui n'est pas assujettie à la volatilité des prix du mazout lourd. La centrale remise en état continuera aussi de procurer un avantage du point de vue de l'environnement, en générant de l'électricité sans produire des émissions importantes de dioxyde de carbone, de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

La date originale d'achèvement du projet et de redémarrage de la centrale était octobre 2009; l'achèvement du projet et la reprise des activités de la centrale sont maintenant prévus pour le printemps 2012. EACL n'a pas confirmé cette date.

Les dépenses en capital totales du projet au 31 mars 2010 sont de 1 milliard de dollars.

EACL travaille actuellement au réassemblage du réacteur et a terminé l'installation des tuyaux d'alimentation supérieurs. Les tuyaux d'alimentation inférieurs seront installés une fois que les composants des tubes de combustible auront été installés.

EACL fait des progrès dans l'installation des tubes de calandre pour les activités de retubage, qui se révèle être l'un des aspects les plus complexes de tout le projet. L'insertion des 380 tubes de calandre a été terminée le 28 avril 2010. Une inspection ultérieure a révélé de nombreuses fuites aux épreuves d'étanchéité. EACL a recommandé l'enlèvement et le remplacement au complet des 380 tubes de calandre insérés dans le réacteur comme élément de la solution technique requise pour assurer l'intégrité du scellement des joints dudgeonnés des tubes de calandre. EACL procède à l'enlèvement complet des 380 tubes de calandre.

#### *Répercussions financières du retard*

La remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau est en grande partie un projet clés en main, et donc, tout dépassement des coûts de construction incombe à l'entrepreneur, EACL. La situation a toutefois des répercussions financières pour Énergie NB, en tant que maître de l'ouvrage.

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Les coûts en capital et les coûts liés au report, qui totalisent 30 millions de dollars par mois à cause du retard, sont les suivants :

- a) Les dépenses en immobilisations du projet augmenteront de 11 millions de dollars environ pour chaque mois de retard dans la réalisation du projet, à savoir :
  - 3 millions de dollars pour les augmentations de coûts du maître de l'ouvrage au titre des installations, du personnel à forfait, de l'assurance et des autres coûts de soutien du projet;
  - 8 millions de dollars pour les coûts de l'exploitation réaffectés au projet.
- b) Les coûts du report de la période d'Énergie nucléaire NB et du remplacement de l'électricité augmenteront d'environ 19 millions de dollars par mois (y compris l'intérêt appliqué au solde du montant reporté).

Ces coûts seront amortis et facturés aux clients sur la durée du prolongement de la vie de la centrale.

### *Mise à niveau de la turbine*

Les travaux d'assemblage des nouveaux rotors de turbine basse pression et des composants connexes ont été terminés pendant l'année. Le réassemblage du rotor de turbine haute pression a été terminé pendant l'année, et la documentation à ce sujet a été examinée. Le coût global du projet au 31 mars 2010 a été de 53 millions de dollars, et le coût total prévu est de 65 millions de dollars, ce qui est conforme au budget.

### *Fermeture de NB Coal et de la centrale de Grand Lac*

Au cours de l'année, le groupe a mis fin aux activités de NB Coal et de la centrale de Grand Lac. La fermeture de ces exploitations n'aura pas d'effet important sur le flux de trésorerie ou sur le bénéfice net du groupe. En 2009-2010, des prestations spéciales de cessation d'emploi s'élevant à 9 millions de dollars ont été constatées.

### *Pertes de valeur des biens, des installations et du matériel*

En 2009-2010, la direction du processus de planification a examiné les besoins de fonctionnement futurs des installations de production d'Énergie NB.

Énergie NB a examiné les points suivants :

- a) les besoins futurs en puissance et en énergie;
- b) les options de conversion de combustible à Dalhousie, étant donné que le contrat en vigueur pour le combustible se terminait en 2010-2011;
- c) les prix du marché du mazout lourd et la capacité d'acheter de l'énergie à un prix plus économique que la production interne.

Les besoins futurs en matière de production comprennent certains besoins de génération thermique, mais moindres que dans le passé. Dans le cadre de cet examen, la direction a déterminé qu'une analyse de rentabilité ne justifiait pas une conversion de combustible pour l'exploitation future de la centrale de Dalhousie; en conséquence, cette centrale poursuivra ses activités jusqu'à ce que le combustible de PDVSA soit épuisé, soit le 31 mars 2011, après quoi la centrale de Dalhousie sera fermée et déclassée.

Cette décision a entraîné une réduction de la valeur de l'actif de la centrale de Dalhousie, en raison de sa perte de valeur. La valeur comptable de cet actif a été ramenée de 195 à 34 millions de dollars, somme qui représente la valeur actualisée nette des flux de trésorerie encore attendus de la centrale. Ces flux de trésorerie incluent les recettes (puissance, énergie et tiers) moins les coûts de fonctionnement, jusqu'à la fermeture de la centrale.

### Marchés américains

Durant l'automne 2008, Énergie NB a reçu des approbations de bon nombre d'organismes américains qui lui permettent de faire des transactions d'énergie directement sur les marchés américains. Depuis décembre 2008, Énergie NB achète et vend de l'énergie à Independent System Operator – New England ainsi qu'à plusieurs services publics et entreprises clientes des États-Unis. Énergie NB prévoit que les avantages futurs seront considérables, particulièrement après la reprise des activités à la centrale de Point Lepreau.

### Règlement amiable de la poursuite contre PDVSA

Tout au long de l'année, des cargaisons de carburant ont été reçues par suite du règlement amiable de la poursuite contre PDVSA.

### Clients industriels

La charge d'Énergie NB a diminué durant l'année à cause d'arrêts de production dans de grandes industries. Le groupe continue de travailler avec les clients industriels qui connaissent des difficultés.

### Hausse des tarifs

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, le groupe a augmenté de 3 % en moyenne les tarifs de tous les groupes de clients, ce qui a produit une hausse de revenus de 35 millions de dollars. Pendant l'année, un examen des tarifs a été effectué par la CESP, qui a conclu qu'il était nécessaire que Distribution Énergie NB augmente de 3 % ses frais, tarifs et droits le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le tableau suivant montre les augmentations de tarif au cours des cinq derniers exercices financiers :

## AUGMENTATIONS MOYENNES DES TARIFS

### Exercice terminé le 31 mars

Catégorie de clients	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u> (%)	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Usage résidentiel	3,0	8,0	5,9	3,0	3,0
Usage général I	3,0	3,8	4,0	3,0	3,0
Usage général II	3,0	5,8	5,9	3,0	3,0
Petits clients industriels	3,0	3,5	5,8	3,0	3,0
Gros clients industriels	3,0	8,0	6,9	3,0	3,0
Ventes en gros	3,0	5,9	5,9	3,0	3,0
Éclairage public	3,0	0,0	0,0	3,0	3,0

Le 1<sup>er</sup> juin 2010, le groupe a augmenté de 3 % en moyenne les tarifs de tous les groupes de clients.

### Déclassement d'installations nucléaires, passif au titre de la gestion du combustible irradié et fonds en fiducie à cette fin

Ces éléments de passif concernent :

- le coût de déclassement de la centrale nucléaire après la fin de sa vie utile;
- le coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié, dont le solde comptabilisé était de 378 millions de dollars au 31 mars 2010.

À ces éléments de passif correspondent les exigences de financement suivantes :

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

- a) les exigences de financement du fonds réservé au déclassement et du fonds réservé au combustible nucléaire irradié sont établies chaque année en fonction des obligations courantes et de la valeur marchande des fonds;
- b) l'exigence de financement du fonds en fiducie pour le combustible nucléaire irradié est établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, qui prescrit au groupe de déposer un montant calculé d'après une formule de financement approuvée.

Au 31 mars 2010, le solde comptabilisé des fonds en fiducie pour le déclassement nucléaire et le combustible nucléaire irradié était de 461 millions de dollars.

Les soldes du passif et des fonds en fiducie correspondent à leur valeur nette actualisée calculée d'après le taux d'escompte approprié. Les normes comptables prescrivent l'adoption d'un taux hors risque ajusté selon la qualité du crédit comme taux d'escompte pour déterminer la valeur nette actualisée des éléments de passif et, pour celle des fonds en fiducie, l'adoption de leur taux de rendement prévu comme taux d'escompte applicable. Pour déterminer si le passif est suffisamment capitalisé, il faudrait calculer la valeur actualisée du passif et des fonds en fiducie à partir du même taux d'escompte. Quand on utilise le même taux d'escompte, la sous-capitalisation du passif est d'environ 40 millions de dollars. En conséquence, une contribution sera versée aux fonds en fiducie en 2010-2011.

### *Passif du déclassement d'installations thermiques*

Au cours de l'année, la direction a examiné tous les éléments de passif du déclassement d'installations thermiques et les a augmentés de 25 % pour tenir compte de renseignements mis à jour sur les coûts qui n'avaient pas été inclus auparavant dans le passif actuel.

### **Aperçu du rendement financier**

Le groupe a subi une perte nette de 117 millions de dollars pour l'année terminée le 31 mars 2010, comparativement à un bénéfice net de 70 millions de dollars en 2008-2009. Les facteurs importants qui ont contribué au changement sur 12 mois du bénéfice ont été les suivants :

- a) Une réduction de valeur avant impôt de 161 millions de dollars attribuable à la perte de valeur de l'actif de la centrale de Dalhousie, par suite de l'intention de fermer et de déclasser la centrale le 31 mars 2011.
- b) Une diminution de 20 millions de dollars au titre de la marge brute, surtout attribuable :
  - à des revenus moins élevés dans la province en raison d'une diminution de la charge, causée par des arrêts d'exploitation de gros clients industriels, et par une température plus chaude;
  - à des coûts de production plus élevés, partiellement réduits par le prix moyen plus bas de l'énergie achetée.

Ces résultats ont été compensés par les éléments suivants :

- des revenus plus élevés dans la province grâce à l'entrée en vigueur de la hausse de tarifs moyenne approuvée de 3 %;
  - des revenus plus élevés hors de la province en raison de volumes plus élevés attribuables surtout à de nouveaux contrats d'exportation, partiellement réduits par la baisse des prix du marché;
  - des flux d'hydroélectricité plus élevés en 2009-2010, se situant à 119 % de la moyenne à long terme, comparativement à 117 % de la moyenne à long terme en 2008-2009.
- c) Une augmentation de 32 millions de dollars au chapitre des frais d'administration et d'entretien pour l'exploitation en 2009-2010 (pour plus de détails, voir les dépenses dans la section « Revenus d'exploitation »).
  - d) Des frais d'amortissement et de déclassement qui ont augmenté de 13 millions de dollars, surtout à cause de la fermeture de NB Coal et de la centrale de Grand Lac.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par des charges financières moins élevées, attribuables surtout à des taux d'emprunt à court terme plus bas.

## Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

Des coûts autres qu'en capital de 193 millions de dollars ont été assumés à l'égard du projet de remise en état de la centrale de Point Lepreau; toutefois, ces coûts ont été reportés conformément à la législation (et n'ont pas d'influence sur les bénéfices de l'année en cours) et seront amortis sur la durée de vie de la centrale remise en état.

L'endettement du groupe a augmenté de 339 millions de dollars en 2009-2010. L'augmentation de la dette est surtout attribuable aux besoins de financement du projet de remise en état de Point Lepreau et des coûts reportés qui s'ensuivent.

### Résultats d'exploitation

#### Revenus

Les revenus totaux ont été de 1 586 millions de dollars en 2009-2010, soit une diminution de 12 millions de dollars ou de 1 % par rapport à 2008-2009.

Les ventes d'électricité dans la province ont totalisé 1 207 millions de dollars en 2009-2010, ce qui constitue une diminution de 12 millions de dollars ou de 1 % depuis 2008-2009. Les principaux facteurs de cet écart sur 12 mois ont été les suivants :

- a) une diminution de 40 millions de dollars par suite d'une baisse des ventes causée par des températures sensiblement plus douces que la normale;
- b) une diminution de 6 millions de dollars par suite d'une charge plus faible, causée surtout par des arrêts d'exploitation d'industries;
- c) une diminution de 1 million de dollars en raison de ventes interruptibles moins élevées à cause du volume et du prix. Le volume était plus faible surtout parce que deux clients ont mis une partie de leur charge interruptible en fourniture ferme le 1<sup>er</sup> avril 2008. Le prix était plus bas en raison du coût moins élevé de l'offre.

La diminution a été compensée en partie par une augmentation de 35 millions de dollars résultant de l'entrée en vigueur d'une hausse moyenne de tarifs de 3 % le 1<sup>er</sup> avril 2009, et de changements dans les tendances d'utilisation.

En 2009-2010, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont été de 229 millions de dollars, une augmentation de 12 millions de dollars ou de 5 % comparativement à 2008-2009. Les principaux facteurs de cet écart sur 12 mois ont été une augmentation de 35 millions de dollars par suite de volumes plus élevés, surtout attribuables à de nouveaux contrats avec des clients de l'État du Maine, réduite par une diminution de 23 millions de dollars attribuable aux prix du marché plus faibles.

Les revenus divers ont totalisé 59 millions de dollars en 2009-2010, soit une diminution de 14 millions de dollars par rapport à 2008-2009. Cette diminution est surtout attribuable à l'expiration d'un contrat de ventes de vapeur de Production Énergie NB en 2008-2009 (7 millions de dollars) et du produit de l'assurance reçu en 2008-2009 pour les dommages subis pendant l'inondation de Grand-Sault (7 millions de dollars).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, l'énergie est venue des sources suivantes :

#### Composition de l'approvisionnement en énergie

	Total	Dans la province (%)
Hydroélectrique	19.8	24.3
Thermique	38.7	36.4
Nucléaire	0.0	0.0
Achats	<u>41.5</u>	<u>39.3</u>
Total	100.0	100.0

*Combustibles et achats d'énergie*

Les coûts du carburant et des achats d'électricité ont totalisé 887 millions de dollars en 2009-2010, une augmentation de 18 millions de dollars ou de 2 % depuis 2008-2009. La hausse sur 12 mois des coûts du carburant et des achats d'électricité était surtout attribuable au facteur suivant :

- a) une augmentation de 38 millions de dollars au titre des coûts de production globaux, compensée en partie par les prix plus bas des achats d'électricité.

Cette augmentation a été compensée en partie par une augmentation de 5 millions de dollars au chapitre des flux d'hydroélectricité en 2009-2010, qui se sont situés à 119 % de la moyenne à long terme, comparativement à 117 % en 2008-2009, et par des demandes de charge réduites de 15 millions de dollars par suite d'arrêts d'exploitation industrielle et de températures plus douces que l'année précédente.

*Exploitation, entretien et administration*

Les coûts d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 447 millions de dollars en 2009-2010, ayant augmenté de 32 millions de dollars ou de 8 % par rapport à 2008-2009. Les changements importants ont été les suivants :

- a) une augmentation de 13 millions de dollars au titre des coûts de la main-d'œuvre salariée d'Énergie nucléaire NB pour des projets prévus durant l'arrêt provoqué par la remise en état de la centrale de Point Lepreau (compensée par le report réglementaire);
- b) une somme de 9 millions de dollars au titre de prestations spéciales de cessation d'emploi liées à la fermeture de NB Coal et de la centrale de Grand Lac;
- c) une augmentation de dépenses de 4 millions de dollars au titre des pensions, à cause d'un rendement plus faible de l'actif du régime en 2008-2009, compensée en partie par un taux d'escompte plus élevé;
- d) une augmentation de 6 millions au titre des coûts nets de main-d'œuvre, en raison des hausses de salaire et des conventions collectives.

*Amortissement et déclassement*

Les coûts d'amortissement et de déclassement ont été de 199 millions de dollars en 2009-2010, soit une diminution de 13 millions de dollars, surtout attribuable :

- a) à un déclassement plus important, lié surtout à la fermeture de la centrale de Grand Lac;
- b) à l'amortissement accéléré de la pelle à benne traînante de NB Coal.

*Charges financières*

Les charges financières ont été de 132 millions de dollars en 2009-2010, une baisse de 8 millions de dollars ou de 6 % depuis 2008-2009, surtout attribuable aux éléments suivants :

- a) 25 millions de dollars de plus en raison de meilleurs taux de refinancement de la dette et du niveau d'endettement moins élevé;
- b) une diminution de 15 millions de dollars par suite de gains en opérations de change concernant l'exposition aux risques non assujettis aux achats à terme, qui sont liés surtout aux dettes à court terme et aux montants à payer durant une période de haute variabilité.

*Paiements spéciaux tenant lieu d'impôt sur le revenu*

Le groupe est tenu de verser à la CFENB des paiements spéciaux tenant lieu d'impôt sur le revenu ou de recouvrer l'impôt payé antérieurement en effectuant des reports rétrospectifs de pertes. Ces paiements ou ces recouvrements sont fondés sur la comptabilisation des bénéfices nets multipliés par un taux de 31 %. Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôt (recouvrements) ont été de (53) millions de dollars en 2009-2010, soit une baisse de 87 millions de dollars comparativement à 2008-2009. Cette baisse était surtout attribuable à une diminution des bénéfices par suite de la perte de valeur de la centrale de

## *Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

Dalhousie. La perte a été reportée rétrospectivement aux années antérieures pour permettre de recouvrer de l'impôt payé précédemment.

### *Liquidités et ressources en capital*

Les dépenses en immobilisations, hors le produit des cessions et des contributions des clients, ont été de 354 millions de dollars en 2009-2010. Cette diminution de 84 millions de dollars ou de 19 % sur 12 mois était surtout attribuable aux facteurs suivants :

- a) une réduction des dépenses de 72 millions de dollars pour le projet de remise en état de la centrale de Point Lepreau;
- b) une réduction des dépenses de 4 millions de dollars pour le projet de mise à niveau de la turbine à la centrale de Point Lepreau.

### *Flux de trésorerie de l'exploitation*

En 2009-2010, le flux de trésorerie de l'exploitation a diminué de 28 millions de dollars pour se chiffrer à 245 millions de dollars. Cette diminution s'explique par une baisse de 187 millions de dollars au titre des bénéfices nets, qui a entraîné une perte; elle a été compensée par une hausse de 159 millions de dollars au titre des sommes imputées aux opérations qui ne nécessitent pas un paiement courant en espèces (surtout à cause de la perte de valeur à Dalhousie).

### *Flux de trésorerie disponible (encaissement/décaissement)*

Le décaissement disponible était de 328 millions de dollars en 2009-2010, une diminution de 132 millions de dollars comparativement à 2008-2009. Les principales raisons de la diminution ont été les suivantes :

- a) une diminution des dépenses en capital attribuable au projet de remise en état de la centrale de Point Lepreau et du projet de mise à niveau de ses turbines;
- b) une diminution des reports réglementaires, excluant les rajustements inscrits au marché;
- c) une diminution du flux de trésorerie provenant de l'exploitation, en raison d'une baisse des bénéfices entraînant une perte, compensée en partie par une hausse du montant imputé aux opérations qui ne nécessitent pas un paiement courant en espèces (surtout à cause de la perte de valeur à Dalhousie).

### *Endettement total*

L'endettement du groupe a augmenté de 339 millions de dollars en 2009-2010. Cette augmentation a été causée par des besoins en matière de financement pour le projet de remise en état de la centrale de Point Lepreau et un report lié à celui-ci.

Les niveaux d'endettement du groupe sont à la hausse en raison du projet de remise en état de la centrale de Point Lepreau. Le niveau des emprunts à court terme fluctue selon le calendrier des échéances de la dette et les besoins de dépenses en immobilisations. Depuis sa restructuration le 1<sup>er</sup> octobre 2004, le groupe a émis des billets à court et à long terme à la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick. En vertu de la loi, la province emprunte elle-même au nom de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick.

**Données statistiques**

Les tableaux qui suivent présentent des données statistiques pour cinq exercices, le dernier terminé le 31 mars 2010.

**DEMANDE ET CAPACITÉ DE PRODUCTION DE POINTE**  
Mégawatts (MW)

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Capacité de production nette du parc	3 932	3 932	3 932	3 194	3 194
Achats de puissance garantie	402	402	402	402	400
<b>Ressources totales disponibles</b>	<b>4 334</b>	<b>4 334</b>	<b>4 334</b>	<b>3 596</b>	<b>3 594</b>
Demande de pointe provinciale nette	2 799	3 160	2 992	3 167	2 870
Exportations garanties	355	356	447	419	445
Réserve d'exploitation	561	512	508	178	231
<b>Total de la demande garantie</b>	<b>3 715</b>	<b>4 028</b>	<b>3 947</b>	<b>3 764</b>	<b>3 546</b>

**DONNÉES CHOISIES SUR LA CAPACITÉ ET LES VENTES**  
(en millions de kWh)

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Énergie produite et achetée					
Produite	18 507	15 946	14 437	11 264	9 525
Achetée	<u>1 898</u>	<u>3 092</u>	<u>3 890</u>	<u>5 295</u>	<u>6 772</u>
	20 405	19 038	18 346	16 559	16 297
Service et pertes des centrales (transformation et transport)	<u>1 465</u>	<u>1 531</u>	<u>1 439</u>	<u>1 292</u>	<u>1 138</u>
Total de l'énergie disponible	<u>18 940</u>	<u>17 507</u>	<u>16 907</u>	<u>15 267</u>	<u>15 159</u>
Ventes d'électricité (en millions de kWh)					
Dans la province	13 887	14 342	14 250	13 052	12 545
À l'extérieur de la province	<u>4 682</u>	<u>2 815</u>	<u>2 327</u>	<u>1 891</u>	<u>2 326</u>
Total des ventes d'électricité	<u>18 569</u>	<u>17 157</u>	<u>16 577</u>	<u>14 943</u>	<u>14 943</u>
Produits des ventes d'énergie (en millions de \$)					
Dans la province	1 056	1 146	1 237	1 219	1 207
À l'extérieur de la province	<u>379</u>	<u>215</u>	<u>196</u>	<u>217</u>	<u>229</u>
Total des produits de la vente d'énergie	1 435	1 361	1 433	1 436	1 436
Produits divers et transport	<u>150</u>	<u>151</u>	<u>279</u>	<u>17</u>	<u>199</u>
Total des produits	<u>1 585</u>	<u>1 512</u>	<u>1 712</u>	<u>1 453</u>	<u>1 635</u>
Nombre de clients (à la fin de la période) (directs et indirects)	370 660	373 207	376 964	380 682	383 896
Produits moyens par kWh					
Dans la province	7,60 c.	7,99 c.	8,68 c.	9,34 c.	9,62 c.
À l'extérieur de la province	8,09 c.	7,64 c.	8,42 c.	11,48 c.	9,85 c.

Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

L'information financière résumée qui suit est extraite des états financiers cumulés de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick.

**Bilan cumulé sommaire**

**Au 31 mars**

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars)	
<b>Actif</b>		
Actif à court terme	736	613
Immobilisations	3 585	3 702
Actif à long terme	758	948
Charges reportées	<u>111</u>	<u>116</u>
Total de l'actif	5 190	5 379
<b>Passif et déficit</b>		
Passif à court terme	1 377	1 154
Dette à long terme	3 051	3 481
Passif reporté	457	570
Capitaux propres	<u>305</u>	<u>174</u>
Total du passif et des capitaux propres	5 190	5 379

**État financier cumulé des bénéfices**

**Exercice terminé le 31 mars**

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars)				
Produits	1 585	1 512	1 712	1 453	1 635
Charges					
Combustible et achats d'énergie	512	560	585	869	887
Transport <sup>1</sup>	86	85	85	82	86
Frais d'exploitations, d'entretien et d'administration	373	389	397	415	447
Amortissement et déclassement	217	220	216	186	199
Impôts et taxes	47	49	43	43	40
Étalements réglementaires	-	-	73	(386)	(147)
Frais de financement	199	180	175	140	132
Perte de valeur de l'actif à long terme	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>161</u>
	1 434	1 483	1 574	1 349	1 805
Bénéfice (perte) avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	151	29	138	104	(170)
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	55	8	49	34	(53)
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	96	21	89	70	(117)

<sup>1</sup> La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la « CESP ») réglemente aussi le tarif d'accès au réseau de transport (le « TART »), qui donne un accès non discriminatoire au réseau de transport aux producteurs et aux clients situés à l'intérieur et à l'extérieur de la province et procure des revenus permettant à Transport Énergie NB d'exploiter et d'entretenir le réseau de transport. Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, l'exploitant du réseau s'est chargé de la conception et de la gestion du TART. À ce titre, Transport Énergie NB facture à l'exploitant du réseau la plus grande partie de ses besoins en matière de produits que l'exploitant du réseau a recueillis par l'entremise du TART auprès des divers acheteurs et fournisseurs d'électricité, notamment Production Énergie NB, Énergie nucléaire NB et Distribution Énergie NB.

## État cumulé résumé des flux de trésorerie

	Exercice terminé le 31 mars				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
	(en millions de dollars)				
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :					
Bénéfice net (perte nette)	96	21	89	70	(117)
Éléments hors caisse	223	217	227	203	362
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	(11)	13	(80)	(60)	(65)
Paiements et revenus liés au fonds au titre du déclassement des installations nucléaires et de la gestion du combustible irradié <sup>1</sup>	(40)	(13)	(141)	(35)	(21)
Autres	<u>(5)</u>	<u>(13)</u>	<u>(21)</u>	<u>(257)</u>	<u>(237)</u>
Rentrées des activités d'exploitation	263	225	74	(79)	(78)
Rentrées des activités de financement	(37)	71	219	466	326
Rentrées des activités d'investissement	<u>(209)</u>	<u>(287)</u>	<u>(323)</u>	<u>(381)</u>	<u>(250)</u>
Entrées (sorties) de fonds nettes	17	9	(30)	6	(2)
Encaisse et placements à court terme					
Début de l'exercice	<u>4</u>	<u>21</u>	<u>30</u>	<u>0</u>	<u>6</u>
Fin de l'exercice	<u>21</u>	<u>30</u>	<u>0</u>	<u>6</u>	<u>4</u>

## Information sectorielle

Le groupe Énergie NB est structuré et exploité en vertu de cinq unités d'exploitation isolables. Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, par suite de la restructuration d'Énergie NB, chacune des unités d'exploitation est devenue une société.

Exercice terminé le 31 mars 2010  
(en millions de dollars)

	Production Énergie NB	Énergie nucléaire NB	Transport Énergie NB	Distribution Énergie NB	Holding Énergie NB	Éliminations	Total
Total des produits	1 292	188	110	1 254	76	(1 285)	1 635
Total des charges	<u>1 383</u>	<u>188</u>	<u>95</u>	<u>1 295</u>	<u>76</u>	<u>(1 285)</u>	<u>1 752</u>
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	<u>(91)</u>	<u>-</u>	<u>15</u>	<u>(41)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(117)</u>
Total de l'actif	1 794	1 998	402	1 320	555	(690)	5 379
Total de la dette à long terme	1 268	1 169	212	996	1	-	3 646
Dépenses en immobilisations	26	256	19	50	5	-	356

<sup>1</sup> Le groupe Énergie NB a constitué un fonds distinct au titre du combustible nucléaire irradié détenu dans un compte de dépôt afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN »). Énergie NB a également constitué un fonds en fiducie conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (« LDCN »). Conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, la Société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») a été créée afin de préparer et d'examiner des solutions de rechange et de présenter des recommandations pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En juin 2007, le gouvernement du Canada a annoncé son approbation du plan d'entreposage à long terme proposé par la SGDN. Pour le moment, les exigences en matière de financement, établies en fonction de la proposition retenue, n'ont pas encore été finalisées. La LDCN exige du groupe une contribution annuelle de 4 millions de dollars. Les sommes détenues dans le fonds constitué afin de satisfaire aux conditions susmentionnées des permis de la centrale serviront également à satisfaire à ces exigences.

## **CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

La CFENB a été constituée en application de la *Loi sur l'électricité*, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

La CFENB a pour mandat de gérer les éléments d'actif, les éléments de passif, les droits et les obligations qu'elle a reçus en raison de la restructuration de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et de les aliéner ou de prendre à leur égard une autre mesure qu'elle juge opportune.

À la suite de la restructuration, la dette, les intérêts courus et les fonds d'amortissement d'Énergie NB ont été transférés à la CFENB. Un total net de 3,5 milliards de dollars a été transféré à la CFENB.

En retour, la CFENB a reçu des billets à ordre de chacune des filiales de Holding Énergie NB, qui comprenaient les intérêts courus et des actions de participation à Transport Énergie NB d'une valeur de 140 millions de dollars. De plus, la CFENB a assumé les frais de la dette différée, qui étaient de 50 millions de dollars, et le déficit de 187 millions de dollars d'Énergie NB, dont elle a ainsi soulagé Holding Énergie NB nouvellement formée et ses filiales.

La CFENB détient des actions sans droit de vote de la classe B, à leur valeur nominale, de Holding Énergie NB et de ses filiales. Elle détient en outre 1 000 actions ordinaires sans droit de vote de la classe B de Transport Énergie NB, qui ont une valeur nominale de 140 millions de dollars.

La CFENB reçoit des compagnies nouvellement formées les paiements du service de la dette, les dividendes et les paiements tenant lieu d'impôts.

Au 31 mars 2010, la CFENB avait une dette nette totale de 4,46 milliards de dollars.

## DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE AU 31 MARS 2010

Date d'échéance	Taux d'intérêt %	Taux de versement au fonds d'amortissement %	Série	Valeur des titres en devises	Valeur des titres en circulation (\$ CA)	Date d'émission	Note
(en milliers)							
<b>Remboursables en dollars américains :</b>							
15 févr. 2013	7,625	1 et 1,5	EO	200 000,0	203 120,0	févr. 1993	2
15 août 2013	6,75	1 et 1,5	ET	200 000,0	203 120,0	sept. 1993	2
21 févr. 2017	5,2	1 et 1,5	GR	500 000,0	584 750,0	févr. 2007	2, 14
15 mai 2020	9,75	1 et 1,5	DU	200 000,0	201 260,0	mai 1990	2, 15
1 mai 2022	8,75	1 et 1,5	EI	<u>200 000,0</u>	<u>199 360,0</u>	mai 1992	2, 16
				<u>1 300 000,0</u>	<u>1 391 610,0</u>		
<b>Remboursables en francs suisses</b>							
4 mar 2016	2,875	1,5	GY	<u>300 000,0</u>	<u>321 390,7</u>	mars 2009	2, 19
<b>Remboursables en dollars canadiens :</b>							
2 avril 2010 – 1 <sup>er</sup> mars 2011	10,36-11,04	1,5	CP	40 360,0		1990-1991	1
15 juin 2010	6,375	1 et 1,5	FW	600 000,0		juin, déc. 2000	2, 5
10 avril 2010 – 10 juill. 2011	9,81-10,04	1,5	CP	58 458,0		1991	1
12 juill. 2011	5,8	1 et 1,5	FX	600 000,0		févr., juin 2001	2, 6
31 oct. 2011	10,125	1 et 1,5	ED	200 000,0		oct. 1991	2
1 déc. 2011	5,85	1 et 1,5	FY	600 000,0		oct. 2001, févr. 2002	2, 7
11 mai 2012- 10 juill. 2012	9,17-9,45	1,5	CP	41 673,0		1992	1
9 mai 2012	4,53	1,5	CP	86 575,0		2006-07 2007-08	12
6 déc. 2012	5,875	1 et 1,5	FZ	600 000,0		juin, août 2002	2, 8
18 janv. 2013	9,25	1 et 1,5	EN	200 000,0		janv. 1993	2
25 févr. 2013	5,5	1 et 1,5	GC	200 000,0		fév. 2003	2
1 juin 2013	3,35	1 et 1,5	GX	620 000,0		dec 08 jan 09	2, 22
28 juin 2013	8,5	1 et 1,5	ER	200 000,0		juin 1993	2
13 janv. 2014	7,75	1,5	EW	200 000,0		janv. 1994	2
10 mars 2014	4,81	1	CP	79 432,0		2007-08 2008-09	12
4 févr. 2015	4,5	1,5	GL	550 000,0		fév., avril 2005	2, 10
12 mai 2015	8,75	1 et 1,5	FF	200 000,0		mai 1995	2
3 déc. 2015	4,3	1 et 1,5	GN	500 000,0		juin 05, janv. 06	2, 11
21 juill. 2016	4,7	1,5	GQ	300 000,0		juill. 2006	2
27 juin 2017	6,75	1,5	FO	250 000,0		juin 1997	2
27 déc. 2017	6	1,5	FP	250 000,0		nov. 1997	2
14 mars 2018	4,361	1	GU	120 000,0		mars 2008	2
26 mars 2018	4,45	1 et 1,5	GV	900 000,0		2008-2009	2,21,23
2 avril 2019 – 3 mars 2020	5,64-6,82	1,5	CP	46 892,0		1999-2000	1
3 juin 2019	4,40	1 & 1,5	HA	900 000,0		mai juin sept 09	2 24 25
1 <sup>er</sup> avril 2020 - 2 mars 2021	6,25-6,76	1,5	CP	53 014,0		2000-2001	1
1 <sup>er</sup> avril 2021 - 1 <sup>er</sup> mars 2022	6,26-6,70	1,5	CP	74 784,4		2001-2002	1

Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick

Date d'échéance	Taux d'intérêt %	Taux de versement au fonds d'amortissement %	Série	Valeur des titres en devises	Valeur des titres en circulation (\$ CA)	Date d'émission	Note
1 <sup>er</sup> avril 2022 - 1 <sup>er</sup> mars 2023	5,79-6,51	1,5	CP		73 185,0	2002-2003	1
5 avril 2023 - 1 <sup>er</sup> mars 2024	5,37-6,06	1,5	CP		71 205,0	2003-2004	1
31 mars 2024	4,67	1	GP		100 000,0	mars 2006	2
10 avril 2025 - mai 2025	4,97-5,10	1,5	CP		19 188,0	2005	1
2 avril 2024 - 10 janv. 2025	5,16-5,83	1,5	CP		67 087,0	2004-2005	1
27 déc. 2028	5,65	1,5	FT		500 000,0	juill. 98, fév. 99	2, 3
15 déc. 2029	5,75-6,29	1	FV		50 000,0	déc. 1999	4
27 janv. 2034	5,5	1,5	GJ		550 000,0	janv., nov. 2004	2, 9
19 mars 2034	5,15	1	GZ		50 000,0	mars 2009	2
26 sept. 2034	5	1	GW		150 000,0	sept. 2008	2
10 juill. 2035	4,73	1,5	CP		50 302,0	2005, 2006-2007	12
26 sept. 2035	4,65	1 et 1,5	GO		650 000,0	sept. 05, janv. 07	2, 13
26 mars 2037	4,55	1 et 1,5	GS		900 000,0	mars juin sept. 07	2,17,18
26 mars 2037	4,63	1,5	CP		7 856,0	avril 2007	12
26 sept. 2039	4,8	1 et 1,5	GT		1 200 000,0	2007-2010	2,20,26
2 juin 2039	5,13	1,5	CP		49 381,0	2009	12
2 nov 2039	4,82	1,5	CP		6 645,0	nov 2009	12
1 déc 2039	4,76	1,5	CP		1 362,0	déc 2009	12
1 mar 2039	4,81	1,5	CP		6 919,0	mar 2010	12

12 974 318,4

Dettes financées totales en cours (\$ CA)

14 687 319,1

**DETTE CONSOLIDÉE IMPAYÉE - Remboursements**

- (1) Titres émis au Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, non négociables, non transférables et incessibles. Obligations à échéance de vingt ans remboursables en totalité ou en partie, avant leur échéance, sur préavis d'au moins 30 jours.
- (2) Non remboursable par anticipation.
- (3) En février 1999, le gouvernement a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série FT pour une valeur de 250 000,0 \$.
- (4) Encaissables par anticipation à la valeur nominale le 15 décembre 2007 au gré du porteur, sur préavis de 10 jours civils. Le taux d'intérêt est de 5,75 % jusqu'au 15 décembre 2007. Après cette date et jusqu'à maturité, le taux d'intérêt est de 6,29 %.
- (5) En décembre 2000, le gouvernement a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série FW pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (6) En juin 2001, le gouvernement a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série FX pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (7) En février 2002, le gouvernement a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série FY pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (8) En août 2002, le gouvernement a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série FZ pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (9) En novembre 2004, le gouvernement a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GJ pour une valeur de 250 000,0 \$.
- (10) En avril 2005, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GL pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (11) En janvier 2006, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GN pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (12) Titres émis à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, non négociables et non transférables. Cessibles uniquement à une filiale en propriété exclusive de l'Office d'investissement du RPC. Obligations à échéance de 30 ans ou moins remboursables en totalité ou en partie avant échéance sur préavis d'au moins six jours.
- (13) En janvier 2007, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GO pour une valeur de 400 000,0 \$.
- (14) Le montant de 584 750,0 \$ Can, exigible le 21 février 2017, représente la somme à rembourser à l'échéance de la dette série GR 500 000,0 US contractée par la province à un taux d'intérêt variable et au taux de change de 5,20 %, en vertu d'une entente de crédit croisé conclue avec une société de contrepartie. Les intérêts semestriels sont calculés en dollars canadiens à un taux fixe.
- (15) Le montant de 48 920,0 \$ Can, exigible le 15 mai 2020, représente la somme à rembourser à l'échéance de la dette série DU de 50 millions de dollars US contractée par la province dans le cadre d'une entente de taux d'intérêt variable et de taux de change. Les intérêts semestriels sont calculés en dollars canadiens à un taux fixe.
- (16) Le montant de 97 800,0 \$ Can, exigible le 1<sup>er</sup> mai 2022, représente la somme à rembourser à l'échéance de la dette série EI de 100 millions de dollars US contractée par la province dans le cadre d'une entente de taux d'intérêt variable et de taux de change. Les intérêts semestriels sont calculés en dollars canadiens à un taux fixe.

*Pièce 99.1– Description à jour de la province du Nouveau-Brunswick*

- (17) En juin 2007, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GS pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (18) En septembre 2007, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GS pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (19) Le montant de 321 390,7 \$ Can, exigible le 4 mars 2016, représente la somme à rembourser à l'échéance de la dette série GY de 300 millions de francs suisses contractée par la province à un taux d'intérêt variable et au taux de change de 2,875 % en vertu d'une entente de crédit croisé conclue avec un société de contre partie. Les intérêts annuellement sont calculés en dollars canadiens à un taux fixe.
- (20) En mai 2008, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GT pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (21) En novembre 2008, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GV pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (22) En janvier 2009, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GX pour une valeur de 420 000,0 \$.
- (23) En avril 2009, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GV pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (24) En juin 2009, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série HA pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (25) En septembre 2009, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série HA pour une valeur de 300 000,0 \$.
- (26) En mars 2010, la province a procédé à l'émission de débentures additionnelles de la série GT pour une valeur de 300 000,0 \$.

## OPÉRATIONS DE CHANGE

Le Canada maintient un taux de change flottant pour le dollar canadien afin que ce taux soit déterminé par les forces fondamentales du marché sans aucune intervention, sauf pour assurer une situation ordonnée, au besoin.

Le tableau ci-dessous présente les cours au comptant pour le dollar américain, le yen et le franc suisse, exprimés en dollars canadiens, de 2006 à 2010.

<u>Moyenne des cours au comptant à midi</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Dollar américain	\$1,1341	\$ 1,0748	1,0279	1,2602	1,0156
Franc suisse	0,896	0,9508	1,036	1,1058	0,9646

Source : Banque du Canada

## SOURCES D'INFORMATION

Toute information fournie dans le présent document et désignée comme provenant d'une publication du gouvernement provincial ou fédéral ou de toute personne morale de droit public relevant de l'un ou de l'autre est présentée sur la foi de cette publication faisant autorité, à titre de document public officiel.

Toute information de nature financière concernant le gouvernement provincial est tirée des documents budgétaires, des examens financiers qui s'y rapportent ou des comptes publics, ou elle a été préparée par des représentants du ministère des Finances en leur qualité officielle. Les renseignements concernant le Nouveau-Brunswick et toute information autre que celle décrite au paragraphe précédent ont été préparés par des représentants du ministère des Finances en leur qualité officielle.